

RAPPORT ANNUEL RTSR 2021

Note : nous avons conservé les appellations « RTSR » et « SRT » dans le rapport 2021, l'entrée en vigueur de la nouvelle identité « SSR Suisse Romande » étant fixée au 1^{er} janvier 2022.

SSR Suisse Romande
Av. du Temple 40 – CP 78
1010 Lausanne
secretariat.general@ssrsr.ch
Tél. +41 (0)58 236 69 75
www.ssrsr.ch

SOMMAIRE

	Page
I. SERVICE PUBLIC	
1. Rapport du Président RTSR	3
2. Rapports des SRT	5
Berne	
Fribourg	
Genève	
Jura	
Neuchâtel	
Valais	
Vaud	
3. Comptes RTSR	17
II. QUALITÉ	
4. Rapport du Conseil du public	22
5. Rapport de l'Organe de médiation	24
6. Rapport de la RTS sur la qualité et la réalisation du mandat de service public	37
ANNEXES	
Membres (Conseil régional, Comité régional, Conseil du public, Organe de médiation)	43
Organigramme	47

1. RAPPORT DU PRÉSIDENT RTSR

Bref résumé des activités 2021

Comité régional

En 2021, le Comité régional a tenu 7 séances ordinaires (par visioconférence jusqu'en juin et à nouveau en décembre) et un séminaire. Deux séances spéciales ont également eu lieu pour traiter des cas de harcèlement à la RTS. Le séminaire a été consacré d'une part à la situation de la publicité et du sponsoring à la RTS et à la SSR, et d'autre part au Pacte de l'audiovisuel, productions et coproductions RTS.

Lors de sa séance de septembre, le Comité régional a nommé Nathalie Abbet au poste de secrétaire générale de la RTSR. Elle succédera le 1^{er} février 2022 à Eliane Chappuis, qui a souhaité prendre une retraite anticipée.

Rencontres avec les gouvernements cantonaux

Des délégations RTSR/RTS menées par le président de la RTSR ont rencontré les gouvernements des cantons du Valais et de Fribourg.

Une nouvelle identité pour l'association : la RTSR devient la SSR Suisse Romande

Ce projet global, qui comprend une adaptation des statuts, l'élaboration d'une stratégie et une nouvelle identité a été lancé en début d'année. Un groupe de travail formé de représentants du Comité régional, du Conseil du public et des sociétés cantonales a préparé des projets de statuts et de stratégie qui ont été adoptés par le Comité régional et adressés aux sociétés cantonales pour consultation. Le Conseil régional les a adoptés le 24 novembre pour une entrée en vigueur en 2022.

Dialogue avec le public

Conformément à l'article 5 al. 3 de la concession, la RTSR a mis en route son projet de dialogue avec le public. Une discussion en trois temps a été menée sur un rapport établi par des pairs de l'UER et notamment sur leurs conclusions relatives au thème de la diversité (de genre, générationnelle, d'origine). Une première discussion a réuni 4 expert.es de ces problématiques, qui ont proposé des thèses, discutées ensuite par les délégué.es des SRT (2 membres pour chaque SRT), intéressé.es par les questions de diversité. Tous les membres des SRT ont ensuite pu répondre à un questionnaire en ligne sur ces thèmes. Un rapport final a été adressé à la RTS.

Activités pour les membres des sociétés cantonales

En début d'année, la pandémie nous a empêchés d'organiser des rencontres en présentiel. Mais nous avons lancé une série de rencontres virtuelles avec des réalisateur.trices et producteur.trices pour parler de productions des 4 régions linguistiques visibles sur Playsuisse.

Nous avons également organisé une quinzaine de rencontres virtuelles avec des cadres et des responsables d'émissions de la RTS. La fréquentation de ces événements était variable mais comptait en moyenne une dizaine de participant.es.

Quelques rencontres en présentiel ont pu être organisées pendant l'automne, notamment des visites en plein air du chantier de la RTS à Ecublens et nous avons pu reprendre notre cycle de projections dans les cantons. Celui-ci a cependant été une nouvelle fois interrompu en fin d'année.

Journée institutionnelle

Une journée institutionnelle a eu lieu au mois de novembre. Elle a réuni les membres des organes de la RTSR et les comités des SRT ainsi que des cadres de la RTS. Cette rencontre a été consacrée à la situation de la publicité et du sponsoring à la RTS.

Nombre de membres

Le fichier des membres des SRT comptait 3011 membres à fin 2020. Il en compte 2'972 à fin 2021. Cette baisse est due, une nouvelle fois, au fait que la RTSR et les SRT n'ont pas pu recruter de nouveaux membres lors d'événements publics en raison de la pandémie.

Mario Annoni

Président de la RTSR

2. RAPPORTS DES SRT

SRT Berne

Pierre-Yves Moeschler | *Président SRT Berne*

L'Assemblée générale annuelle de la SRT Berne s'est à nouveau tenue par voie de correspondance, en raison de la situation sanitaire. Elle a enregistré la démission de Céline Haerberli, empêchée de jouer un rôle actif pour des raisons personnelles, et de Giovanna Paronitti, membre de notre Comité depuis quelques années. Frank Bassi, professeur au Gymnase français, de Bienne, lui succédera.

La SRT Berne a été contrainte de renoncer à la plupart de ses activités en 2021. Elle a tout de même eu la chance de pouvoir accueillir M. Claude Zurcher, responsable de la Fonsart (Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la Radio Télévision Suisse) et de la plateforme notreHistoire.ch. La manifestation a eu lieu au Cinématographe, à Tramelan et elle a connu un joli écho dans la presse régionale. Ainsi, la cause de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine audiovisuel a-t-elle pu être plaidée par des exemples parlants.

Le 8 décembre, l'aula du Gymnase français de Bienne accueillait une centaine de personnes pour écouter Fanny Zuercher, l'enfant du pays devenue présentatrice du 19:30 de la RTS. Avec passion, compétence et humour, elle a conquis son public en lui faisant découvrir les arcanes de son métier. Une bonne occasion pour la SRT bernoise de rajeunir son public, puisque la présence d'étudiants du gymnase et de la haute école pédagogique était perceptible.

Auparavant, le 1er septembre, nos membres avaient été invités pour une sortie hors normes. La Fondation de l'abbatiale de Bellelay est appelée à renforcer son rôle de phare culturel dans l'Arc jurassien. La visite commentée du lieu a été suivie d'un apéritif.

Cette manifestation était conçue comme un événement de relance de la machine SRT, qui renforcera son action en 2022. A cet effet, un groupe de travail dit « P5000 » a planché sur un programme 2022 qui devrait nous aider à renouveler nos membres. La tâche sera assumée par les plus jeunes membres du Comité et s'adressera essentiellement à des personnes de moins de trente-cinq ans.

Le Comité a, quant à lui, siégé six fois au cours de l'année.

Nombre de membres au 31 décembre 2021 : 281

Membres du Comité

Pierre-Yves Moeschler	Président, Conseil régional, Conseil du public, AD SSR
Michael Schlappach	Vice-président, Conseil régional, Conseil du public (suppléant)
Frank Bassi	
Hubert Droz	
Simon Koch	
Luca Longo	
Thierry Murier	Trésorier
Yves Seydoux	Secrétaire, rédacteur pour le <i>Médiatic</i> , Conseil régional, Conseil du public,
Svetlana Tadic	
Christian Vaquin	
Mario Annoni	Invité, président RTSR

SRT Fribourg

Yves Sudan | *Président SRT Fribourg*

Déroulement de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale 2021 s'est déroulée – conformément aux recommandations et dispositions réglementaires des autorités liées à la situation sanitaire – au cinéma Rex à Fribourg en présence de 35 membres. C'est notamment à cette occasion que l'ancien président, M. Léon Gurtner, et l'ancienne chargée de la gestion (finance et secrétariat), Mme Michelle Eggertswyler, ont finalement pu être remerciés chaleureusement pour leur engagement de plusieurs années au sein du Comité.

Activités du Comité

Malgré la situation sanitaire, le Comité a pu se réunir à quatre reprises en présentiel. S'agissant du Bureau, il a également siégé quatre fois par vidéoconférence. Mis à part l'une ou l'autre prise de position relative à des procédures de consultation sur des sujets concernant la SSR, respectivement la RTSR, l'activité essentielle du Comité a consisté à imaginer, mettre en œuvre et planifier les activités pour l'année 2022.

En décembre 2021, le Comité a reçu la démission de sa secrétaire Mme Violaine Hübscher. Le secrétariat a été repris par M. Dominique Sudan, trésorier et gestionnaire du fichier des membres.

Le président a participé les 12 avril et 13 septembre 2021 à la Conférence des Président.es SRT à Lausanne.

Activités de l'Association

Reportées deux fois à cause de la situation sanitaire, les activités planifiées en 2021 ont finalement eu lieu durant le 2ème semestre de l'année :

- 1^{er} septembre 2021, au cinéma Rex à Fribourg, après l'Assemblée générale : projection du film *Les enfants du Platzspitz* en présence du réalisateur fribourgeois M. Pierre Monnard. 95 personnes ont participé à la projection et à l'intéressant débat, tantôt prenant et émouvant, qui a suivi.
- Mercredi 13 octobre 2021, aula du CO de Bulle : anniversaire des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes, co-organisation avec le Bureau de l'égalité hommes - femmes et de la famille du canton de Fribourg (BEF) et les Femmes Juristes Suisses (FJS). Projection d'une compilation d'archives RTS mise à disposition par la Fondation FONSART – représentée par M. David Glaser, Web éditeur responsable de notreHistoire.ch - suivie d'une discussion avec Mmes Anne-Françoise Praz, historienne et Professeure ordinaire à l'Université de Fribourg et Thérèse Meyer-Kaelin, politicienne, ancienne Syndique, Députée et Conseillère nationale. Une cinquantaine de personnes ont assisté au débat qui fut nourri, plein de bonne humeur et émaillé de quelques anecdotes désopilantes.

Objectifs 2022

- de l'ensemble de la population régionale en mettant en évidence l'importance de ces valeurs pour la démocratie directe, la diversité culturelle, la cohésion nationale et l'intégration, de même que son impact économique.
- Favoriser et intensifier le contact avec les membres SRT; proposer des rencontres et manifestations qui illustrent véritablement sur le terrain la mission dévolue aux SRT, tout en expliquant le rôle qui est le leur auprès du grand public.
- Enfin, prendre une part active aux travaux des instances romandes (RTSR) et suisses (SSR).

Bref bilan de l'année écoulée

Malgré la pandémie et la situation sanitaire toujours préoccupante, quelques activités ont malgré tout pu avoir lieu durant la 2^{ème} partie de l'année, ce qui a permis de conserver quelque peu un lien avec nos membres. 2021 est toutefois restée une année difficile pour toutes et tous, avec des inquiétudes persistantes pour certains et des complications à demeure pour les décideurs. Une année à nouveau pleine de méandres qu'on espère être la dernière !

Nombre de membres au 31 décembre 2021 : 271

Membres du Comité

Yves Sudan	Président, Conseil régional, AD SSR (suppléant)
Christian Perrier	Vice-président
Thomas Avanzi	Conseil du public
Gérald Berger	Conseil du public (président), Conseil régional, rédacteur pour le <i>Médiatic</i>
Stefanie Bessone	
Ursula Colliard	
Nathalie Déchanez	
Julia Györe	Conseil du public (suppléante)
Dominique Sudan	Secrétaire, trésorier, gestionnaire du fichier des membres, Conseil régional
Léon Gurtner	Invité, Comité régional

SRT Genève

Jean-Philippe Terrier | *Président SRT Genève*

Déroulement de l'Assemblée générale 2021

La situation pandémique et l'accès difficile à la tour RTS durant l'année n'ont pas permis de tenir une Assemblée générale. Celle-ci aura lieu en avril prochain.

Durant l'année, Mme Anne Kunz-Hänzi a démissionné du Comité.

Activités du Comité

Le Comité et le Bureau se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année 2021, parfois en présentiel, souvent en visio-conférence. Les affaires courantes ont ainsi été suivies tout au long de l'année.

Activités de l'association

Il a été difficile d'organiser des événements durant l'année. L'accès rendu difficile aux infrastructures de la RTS, les obligations sanitaires ou encore la limitation des rassemblements ont contribué à la difficulté de mettre en route des activités.

Toutefois, le 1er avril a eu lieu une soirée en visio-conférence avec l'équipe de *Forum*. Cette soirée fut l'occasion de connaître les présentateurs, en savoir plus sur leur travail et sur la préparation de l'émission quotidienne d'informations de La Première.

En novembre s'est déroulée une soirée cinéma, avec la projection du *Journal d'une ambulancière* au cinéma l'Empire à Genève.

Plusieurs membres du Comité ont également participé au Forum 2021 de la SRG SSR à Lucerne fin septembre.

Bilan de l'année écoulée

Encore durant cette année, la SRT Genève n'a pas été en mesure d'organiser pleinement des activités. Le Comité et le Bureau se sont attachés à maintenir des manifestations, mais il s'avère aussi que celles-ci n'ont pas été satisfaisantes au niveau de la participation des membres.

Objectifs pour l'année à venir

Nous espérons reprendre un rythme plus soutenu d'événements en 2022. Profitons de la nouvelle année et du changement d'identité pour repartir dans un fonctionnement plus normal.

Avant l'Assemblée générale prévue le 12 avril, une importante soirée autour de la solidarité à la RTS se déroulera le 29 mars. Cette soirée sera l'occasion d'être informé sur *la Chaîne du bonheur* et ses opérations, sur l'événement de fin d'année *Tout est possible !* ou encore d'échanger avec Jean-Marc Richard, présentateur de plusieurs émissions liées à la solidarité.

Pour terminer, je souhaite remercier les membres du Comité et du Bureau pour leur travail durant l'année 2021 quelque peu difficile. Merci également à l'équipe du secrétariat général de la RTSR pour sa collaboration et merci enfin à tous les membres pour leur compréhension.

Nombre de membres au 31 décembre 2021 : 372

Membres du Comité

Jean-Philippe Terrier
Stéphanie Guidi

Président, Conseil du public
Vice-présidente, Conseil régional, AD SSR

Yvan Agnesina
Claude Baumann

Secrétaire, Conseil du public, AD SSR (suppléant)

Jean-Luc Neri

Trésorier, Conseil régional

Bernard Duchesne
Michel Schweri

Représentant du Grand Conseil
Représentant du Grand Conseil

Isabelle Graesslé
Hugues Hiltpold

Invitée, Comité régional
Invité, Comité régional

Colette Sanglard
Maryvonne Schindelholz
Renaud Zbinden

Conseil régional
Secrétaire

Pierre-Alain Berret

Invité, Comité régional

SRT NeuchâtelMatthieu Béguelin | *Président SRT Neuchâtel*

L'année 2021 n'aura pas été très propice à l'organisation de manifestations. En effet, à des mois d'arrêt des lieux culturels ont succédé des mois de restrictions plus ou moins fortes des rassemblements et manifestations. Ces éléments ont eu pour effet de réduire comme peau de chagrin l'offre que nous pouvions proposer. A titre d'exemple, la tenue du NIFFF aurait pu nous permettre d'organiser une séance de cinéma comme à notre habitude, seulement au moment où la chose devait se décider, la limitation des jauges des cinémas était telle qu'il n'était pas envisageable de « privatiser » une séance publique. Nous avons donc dû y renoncer. De la même manière, nous n'avons pas souhaité précéder les autorités en décrétant une obligation de pass vaccinal pour nos manifestations, ce qui nous a contraints à attendre une décision du gouvernement.

Le Comité s'est réuni à six reprises, tentant d'organiser diverses manifestations, dont certaines, au vu de ce qui précède, ont dû être reportées à l'année suivante.

Ainsi, le bilan des manifestations tient à la projection du film *Lynx*, proposée par le secrétariat général, qui a connu un franc succès. La présence du réalisateur et de la productrice a été grandement appréciée.

Nombre de membres au 31 décembre 2021 : 264**Membres du Comité**

Matthieu Béguelin	Président
Eloïse de Coulon	Vice-présidente, Conseil du public (jusqu'en juin 2021)
Christian Berger	Trésorier, Conseil du public (suppléant), AD SSR (suppléant)
François Borel	
Christiane Broggin	
Patricia Da Costa	Conseil régional (jusqu'au 31.12.2021)
Martine Docourt	Conseil du public (dès 2022)
Marc-Alain Langel	Conseil régional, AD SSR
Pauline Schneider	Secrétaire, Conseil du public
Lionel Rieder	Représentant du Conseil d'Etat
Florence Meyer	Invitée, Comité régional

SRT Valais

Nathalie Vernaz | *Présidente SRT Valais*

En 2021, les restrictions liées à la pandémie ont à nouveau laissé peu d'espace pour les rencontres. Elles auront, par contre, poussé le Comité à travailler un peu différemment et à se réinventer. Ce qui n'est sans doute pas un mal.

Assemblée générale

L'Assemblée générale, initialement prévue au printemps, a été reportée au 22 septembre. Elle s'est tenue au pavillon Szafran de la Fondation Pierre-Gianadda à Martigny. Les divers rapports des commissions, les comptes et le budget ainsi que les autres formalités ont été acceptés à l'unanimité. Les participants ont également pu assister à la présentation de l'exposition *Valais à la Une* mise sur pied à l'occasion des 100 ans de l'Association de la presse valaisanne au Vieil Arsenal de la Fondation Gianadda et commentée par Jean-Henri Papilloud, ancien directeur de la médiathèque de Martigny et commissaire de l'exposition. A l'issue de l'Assemblée, un apéritif a été servi dans le patio des jardins, permettant à nos membres de profiter d'un de ces moments de convivialité si appréciés en cette période difficile.

Autres rencontres

Dans l'impossibilité, en début d'année, d'organiser un événement en présentiel, avec le précieux soutien de la RTSR (aujourd'hui SSR.SR), le Comité a décidé de proposer une nouvelle approche par visioconférence. Le 22 février, les membres de la SRT Valais (désormais SSR.VS) ont ainsi eu l'opportunité de dialoguer en ligne avec le réalisateur valaisan Denis Rabaglia, dont le dernier long métrage, *Un ennemi qui vous veut du bien*, avait été diffusé quelques jours auparavant par la RTS. Une rencontre intimiste au cours de laquelle le réalisateur a, sous la forme d'une discussion entre amis, emmené les participants de la première idée de son film à sa sortie en salle des années plus tard ; un parcours ponctué d'anecdotes, de défis, d'humeurs et d'humilité.

Avec l'arrivée de l'été, la situation s'est détendue et il a été possible de proposer deux magnifiques spectacles à tarif réduit. Le 20 juillet, dans le cadre du Festival d'été à l'amphithéâtre de Martigny, organisé par la Fondation Gianadda, une cinquantaine de membres ont assisté au concert de la mezzo-soprano, Cecilia Bartoli, qui a invité à un *Viaggio Italiano* sous la direction de Steven Mercurio avec les musiciens du prince de Monaco.

Le 27 août, c'est à la Ferme-Asile, dans le cadre du Sion Festival et après un somptueux apéritif dînatoire que nos membres étaient invités à assister au spectacle musical *Heureusement qu'on ne meurt pas d'amour*, d'après *L'Arlésienne* d'Alphonse Daudet et de Georges Bizet, avec Anne Girouard et l'ensemble Agora.

Enfin, le 2 décembre, quelque cinquante spectateurs ont bravé la neige pour assister à la projection publique, organisée avec le précieux soutien de la RTSR (SSR.SR), du documentaire *Journal d'une ambulancière* et rencontrer son producteur, David Nicolas Parel. L'artiste, à la sensibilité à fleur de peau, a présenté une œuvre forte, toute en contraste, au travers du quotidien de Mégane, jeune ambulancière fraîchement diplômée, et de Christophe, 35 ans de métier. Regard bienveillant sur la réalité crue d'une cité où richesse et précarité se côtoient sans complexe.

Activités du Comité

Le Comité a également apporté sa contribution à la refonte de la stratégie de l'institution. A noter par ailleurs le grand travail réalisé par son secrétaire, Simon Follin, dans la récolte et la mise à jour des adresses électroniques des membres de l'association, afin de faciliter la communication, de gagner en efficacité et en rapidité tout en réduisant les coûts d'expédition.

Le Comité a aussi commencé à plancher sur un événement prévu en 2022 à l'intention d'un public un peu plus jeune et cela dans l'optique de rajeunir l'association.

Pour mener à bien ces divers projets, le Comité s'est réuni à huit reprises dont quatre fois en virtuel.

Le Comité a reçu quelques courriers déplorant une offre réduite et moins attractive. Il espère que la situation sanitaire lui permettra de rapidement remédier à cela. Il continuera bien sûr à saisir toutes les opportunités de satisfaire ses membres au travers d'événements originaux et dynamiques et reste bien sûr à leur écoute.

Bilan 2021 et objectifs 2022

Le bilan pour 2021 reste relativement mitigé. La situation sanitaire a ralenti les activités de l'association, lui donnant moins de visibilité et réduisant son attractivité. Par ailleurs, la moyenne d'âge des membres étant assez élevée, on observe une baisse, certes faible, mais constante du nombre d'adhérents. Il conviendra donc, en 2022, de faire connaître la SSR.VS et le rôle important qu'elle tient en tant que relais entre l'entreprise et le public. Il faudra également la rendre attrayante en proposant une offre variée qui intéresse nos aînés tout en attirant une population plus jeune, et cela, dans un contexte encore incertain. Le défi est de taille, mais les opportunités existent, notamment avec les nouveaux outils de la SSR.

Nombre de membres au 31 décembre 2021 : 375

Membres du Comité

Nathalie Vernaz	Présidente, Conseil régional
François Bonvin	Vice-président, Conseil régional, AD SSR (suppléant)
Charles-Henri Boichat	
Samuel Bonvin	
Michel Clavier	Membre d'honneur
Jacques Cordonier	
Antoine Cretton	Conseil du public (suppléant)
Simon Follin	Secrétaire
Jean-Raphael Fontannaz	Conseil du public
Eléonore Ghisoli	
Nicole Mudry	Trésorière
Bernard Reist	Conseil du public
Florian Vionnet	Rédacteur pour le <i>Médiatic</i>
Christian Mayor	Invité, Comité régional
Pierre-Alain Steiner	Invité occasionnel, représentant du Gouvernement au Conseil régional

SRT Vaud

Christine Renaudin | *Présidente SRT Vaud*

D'une manière générale, 2021 a été une année studieuse pour le Comité de la SRT Vaud.

Toute manifestation étant suspendue à cause des directives fédérales et cantonales relatives à la pandémie du Coronavirus, le Comité a décidé de profiter de ce contexte inhabituel pour transformer la SRT en profondeur. En effet, la majorité de ses membres réclamaient depuis de nombreuses années un passage à l'informatique, qui n'avait jamais été fait. Le Comité de la SRT Vaud a donc décidé de relever le défi. En deux temps : en premier lieu, la mise à jour complète de son fichier. En second lieu, le passage à l'informatique, afin de pouvoir communiquer plus rapidement et plus aisément avec ses membres. Pour ce faire un informaticien professionnel a été mandaté, afin de garantir la protection des données de chacun.

Bien entendu, les membres ne souhaitant pas communiquer sous cette forme ont continué à être informés par courrier postal.

Un courriel ainsi qu'un courrier postal ont été envoyés le 25 mars 2021, afin d'informer les membres de la SRT Vaud de la suspension prolongée de ses activités ainsi que du passage à l'informatique. Ce dernier a été très favorablement accueilli.

Fort heureusement l'Assemblée générale de la SRT Vaud portant sur l'année 2020 a pu être organisée en présentiel le 25 novembre 2021. Plus de 60 personnes ont pu y assister et ont eu l'occasion de rencontrer M. Mario Annoni, président de la RTSR, qui a pu expliquer sa vision de la Radio Télévision Suisse Romande. Isabelle Moncada a ensuite fait un exposé qui a captivé l'assistance.

Lors de l'AG 2021 un nouveau Comité a été élu, suite à la démission de l'ancien Président à fin décembre 2020.

Le nouveau Comité a proposé à l'assistance de ne pas percevoir de cotisations en 2021, au vu de la suspension forcée des activités. La mesure a été approuvée par tous les membres.

Le calendrier normal des activités a pu reprendre dès le 27 novembre 2021.

Afin d'assurer une gestion régulière de la SRT Vaud, la nouvelle présidence a instauré des séances de Comité tous les deuxièmes mercredis de chaque mois, excepté le seul mois de juillet 2021. Vu l'ampleur du travail que représentaient à la fois la mise à jour complète du fichier, le passage à l'informatique, la recherche d'un nouveau comptable et l'organisation d'activités dans un contexte de pandémie, le Comité s'est réuni onze fois en 2021.

En outre les membres délégués du Comité ont participé en présentiel ou en visioconférence aux manifestations suivantes de la RTSR :

- dix séances du Conseil du public
- deux séances du Conseil régional
- deux Conférences des président.es des SRT
- trois Assemblées des délégués SSR
- un Forum SSR à Lucerne
- une Rencontre institutionnelle de la RTSR.

Quant à la collaboration avec le Médiatic, elle n'a pas souffert de la pandémie.

À la fin de l'année, la SRT Vaud était soulagée de pouvoir programmer neuf activités pour 2022. Le programme figure désormais sur le site Internet de la SSR Vaud, puisque dès le 1er janvier 2022 la SRT Vaud devenait la SSR Vaud, l'antenne vaudoise de la société-mère, la SSR.

Nombre de membres au 31 décembre 2021 : 1131

Membres du Comité

Christine Renaudin
Florence Siegrist

Président, Conseil régional, Conseil du public
Vice-Présidente, Conseil du public (dès 2022), rédactrice
pour le *Médiatic*

Marie Cottier
Jean-François Jeanrichard
Laurent Klein
Mélanie Klein
Gérald Nicod
Florence Siegrist
Myriam Suppicy

Secrétaire
Responsable des stands
Conseil régional

Conseil du public, Conseil régional, AD SSR
Secrétaire, rédactrice *Médiatic*
Trésorière

Fabienne Freymond Cantone
Pascal Kotté

Invitée, Comité régional
Consultant externe, informaticien, conseiller et formateur en
numérique

3. COMPTES

	COMPTES 2021	BUDGET 2021	COMPTES 2020	ÉCART COMPTES/BUDGET
A. DÉPENSES DES ORGANES				
1. CONSEIL REGIONAL RTSR				
Conseil régional (jetons, déplacements)	9 759.20	11 000.00	7 904.25	1 240.80
Conseil régional (séances et divers)	1 129.66	5 500.00	-	4 370.34
TOTAL CONSEIL RÉGIONAL RTSR	10 888.86	16 500.00	7 904.25	5 611.14
2. COMITE RÉGIONAL RTSR				
Présidence et membres	164 134.70	162 000.00	160 826.10	-2 134.70
Séances Comité régional	5 498.03	6 500.00	3 753.69	1 001.97
Rencontres avec les Conseils d'Etats et divers	1 434.08	3 000.00	-	1 565.92
TOTAL COMITE RÉGIONAL RTSR	171 066.81	171 500.00	164 579.79	433.19
3. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS SRT				
Conf. Prés. SRT - Jetons et déplacements	5 476.20	4 300.00	2 087.00	-1 176.20
Conf. Prés. SRT - Séances et divers	801.95	1 500.00	827.85	698.05
TOTAL CONF. DES PRÉSIDENTS SRT	6 278.15	5 800.00	2 914.85	-478.15
TOTAL DÉPENSES DES ORGANES	188 233.82	193 800.00	175 398.89	5 566.18
B. DÉPENSES DU CONSEIL DU PUBLIC ET DE L'ORGANE DE MÉDIATION				
4. CONSEIL DU PUBLIC RTSR				
Présidence, vice-présidence et membres	61 212.10	78 800.00	43 922.82	17 587.90
Groupes de travail CP RTSR	16 056.20	18 600.00	19 855.70	2 543.80
Séances Conseil du public	6 264.91	8 000.00	4 089.15	1 735.09
TOTAL CONSEIL DU PUBLIC	83 533.21	105 400.00	67 867.67	21 866.79
5. ORGANE DE MÉDIATION	28 085.71	30 000.00	24 305.61	1 914.29
TOTAL DÉPENSES DU CONSEIL DU PUBLIC ET DE L'ORGANE DE MÉDIATION	111 618.92	135 400.00	92 173.28	23 781.08
C. PROMOTION DES SRT				
6. SOUTIEN SOCIÉTÉS MEMBRES (SRT)	127 967.07	97 000.00	54 822.46	-30 967.07
7. JOURNAL "MÉDIATIC"	55 754.86	62 700.00	56 229.68	6 945.14
8. SITE INTERNET	1 268.40	4 500.00	2 596.38	3 231.60
9. CLUB (activités pour les membres des SRT)	4 530.20	9 200.00	4 596.90	4 669.80
10. JOURNÉE INSTITUTIONNELLE RTSR	11 680.49	14 000.00	-	2 319.51
11. COMMUNICATION	12 131.08	14 000.00	4 701.35	1 868.92
TOTAL PROMOTION DES SRT	213 332.10	201 400.00	122 946.77	-11 932.10
D. DÉPENSES GÉNÉRALES				
12. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL RTSR				
Total Personnel	602 445.25	595 400.00	613 525.16	-7 045.25
Total Logistique	41 960.11	47 500.00	45 452.90	5 539.89
TOTAL SECRÉTARIAT GÉNÉRAL RTSR	644 405.36	642 900.00	658 978.06	-1 505.36
13. COMPTABILITÉ RTSR	15 000.00	15 000.00	15 000.00	0.00
14. RÉVISION DES COMPTES	4 200.00	4 500.00	3 400.00	300.00
TOTAL DÉPENSES GÉNÉRALES	663 605.36	662 400.00	677 378.06	-1 205.36
TOTAL DES CHARGES	1 176 790.20	1 193 000.00	1 067 897.00	16 209.80

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

Ofisa Berney Associés SA

E. Jotterand

Evelyne Jotterand

Experte-réviser agréée, réviseur responsable



SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

A. Cottier

A. Cottier

Expert-réviser agréé



SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Audit

Juridique

Comptabilité

Fiscalité

Payroll

Corporate finance & Consulting

Annexe : Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Ch. des Charmettes 7
1003 Lausanne
+41 21 341 81 11

ofisaberney.ch
berneyassociés.com

Association RTSR**BILAN**

<i>CHF</i>	31.12.2021	31.12.2020
Débiteur SSR (DG)	1 895 919.25	1 807 065.10
TVA débiteur	11 230.75	3 947.60
Comptes de régularisation actif	20 553.55	41 107.10
Actifs circulants	1 927 703.55	1 852 119.80
ACTIFS	1 927 703.55	1 852 119.80
Créancier RTS	1 270 710.60	1 196 006.85
TVA créancier	0.00	0.00
Comptes de régularisation passif	24 840.00	29 548.00
C/C RTS (pmt TVA)	62 331.55	52 399.80
Dette RTS à court terme	20 553.55	20 553.55
Capitaux étrangers à court terme	1 378 435.70	1 298 508.20
Dette RTS à long terme	0.00	20 553.55
Capitaux étranger à long terme	0.00	20 553.55
Résultat reporté	533 058.05	376 955.30
Bénéfice de l'exercice / perte de l'exercice	16 209.80	156 102.75
Capitaux propres	549 267.85	533 058.05
PASSIFS	1 927 703.55	1 852 119.80

Lausanne, le 18 février 2022

Association RTSR**COMPTE DE RESULTAT**

<i>CHF</i>	2021	2020
Attribution / recettes	1 193 000.00	1 224 000.00
Produits d'exploitation	1 193 000.00	1 224 000.00
Prestations de tiers	4 200.00	3 400.00
Charges de personnel	599 482.45	602 960.50
Charges d'exploitation	573 107.75	461 536.75
Charges d'exploitation	1 176 790.20	1 067 897.25
Résultat d'exploitation	16 209.80	156 102.75

Lausanne, le 18 février 2022

4. RAPPORT DU CONSEIL DU PUBLIC

Après de nombreuses séances tenues par visioconférence, pandémie oblige, le Conseil du public (CP) a pu à nouveau se réunir de manière présentielle à partir du mois de juin jusqu'au mois de novembre.

Durant l'année écoulée il analysé les 15 émissions et thèmes suivants :

Plateforme <i>PlaySuisse</i>	<i>Postures et typologie de l'entretien à la RTS</i>
Le Grand Soir (<i>La Première</i>)	<i>A bon Entendeur</i> (La Première)
Traitement par la RTS de la problématique du harcèlement sexuel	<i>Faut pas croire</i> (RTS 1)
Fiction <i>Le Prix de la Paix (Frieden)</i> (RTS1)	<i>Ramdam</i> (RTS 1)
Fiction <i>Cellule de crise</i> (RTS1)	<i>Grille d'Option Musicque</i>
Grille d'Espace 2	<i>Ligue des Champions : l'émission</i> (RTS 2)
Les webséries	<i>Médialogues</i> (La Première)
<i>Gare à vous</i> (La Première)	

Les rapports des groupes de travail peuvent être consultés sous le lien suivant : <https://rtsr.ch/conseil-du-public/analyse-des-emissions/>

Réflexions sur les missions et le fonctionnement du Conseil du public

Compte tenu de l'évolution de l'offre programmatique de la RTS et en vue d'adapter ses méthodes de travail aux réalités actuelles, le Conseil du public a porté une large réflexion sur ses missions et son fonctionnement. Il constate notamment que la durée de vie des émissions à l'antenne est toujours plus courte. En conséquence, plutôt que de se consacrer uniquement à l'analyse d'émissions spécifiques, il procédera régulièrement, à l'avenir, à l'analyse de thèmes ou de sujets qui concernent l'ensemble des programmes de la RTS. Il espère compter sur un soutien documentaire de la RTS pour lui faciliter sa tâche.

Dans le futur, ses rapports seront systématiquement accompagnés de recommandations destinées aux professionnel.les dont il y aura lieu de vérifier la suite qui leur aura été donnée.

Le Conseil du public va également instituer en son sein un « service de veille » dont la mission sera de porter un regard critique sur les contenus diffusés journallement à l'antenne, sur internet et sur les réseaux sociaux. Ce service donnera lieu à un rapport spécifique qui sera discuté lors de chaque séance en présence des professionnel.les.

Enfin, le CP entend améliorer sa visibilité auprès du public romand qu'il représente ainsi que favoriser un dialogue avec ce dernier, notamment par le biais d'internet et des réseaux sociaux.

Information et formation

En vue d'améliorer autant sa formation en matière de médias que son information sur les programmes actuels et futurs de la RTS, le Conseil du public a pris l'initiative d'accueillir désormais des spécialistes de la RTS.

Lors de l'examen du rapport consacré à l'analyse de la nouvelle grille d'Espace 2, il a accueilli les responsables de l'unité Culture de la RTS. Le Conseil du public se demande quelle place sera réservée, à l'avenir, à la culture et aussi comment celle-ci sera traitée par le service public. Laurent Nègre, chef de l'unité Culture de la RTS, a signalé que l'objectif était notamment de répondre aux attentes des 28-45 ans par le renforcement de l'offre et de l'information culturelles sur les supports digitaux de la RTS. Il a également mentionné la nouvelle émission *Ramdam* qui a fait l'objet, cette année, d'une analyse très positive du CP.

Le Conseil du public s'est également penché sur l'offre programmatique destinée au jeune public par une analyse critique des webséries produites à leur intention. En amont de cette analyse, il a souhaité connaître la stratégie de la RTS en vue d'attirer le jeune public sur ses médias. Amélie Boguet, responsable des nouvelles plateformes au département Actualité et Sports, a signalé que l'objectif était de créer de nouveaux rendez-vous / rituels d'information pour les jeunes adultes (moins de 35 ans), un public jugé « très protéiforme ». Des productions sont diffusées sur les réseaux sociaux (*Le Short, Le Rencard, Le Point J, Nouvo*), lesquelles rencontrent déjà un beau succès d'estime. Nicolae Schiau, chef de l'unité Jeune public cite pour sa part Tataki et les marques de Couleur 3, et signale qu'une présence sur TikTok est en réflexion pour le très jeune public.

Le Conseil du public va suivre attentivement ces évolutions annoncées.

Satisfaction et regrets

Le Conseil du public salue avec satisfaction la qualité et le professionnalisme des productions de la RTS qu'il a analysées durant l'année.

Dans le domaine de l'information et de l'actualité, le CP a notamment traité deux thèmes transversaux. Le premier concernait le traitement de la problématique du harcèlement sexuel (suite à l'article du Temps du 31.10.2020) sur les médias de la RTS. Il a constaté que le sujet y avait été traité avec objectivité et proportionnalité. Il a également porté un regard sur la manière de conduire des entretiens par les journalistes des rédactions de la RTS en tenant compte des critères suivants : pertinence, crédibilité, sens des responsabilités. Le CP se plaît à relever que l'immense majorité des entretiens analysés étaient bien préparés, bien menés, forts d'une attitude et d'une posture professionnelles et respectueuses envers les personnes interrogées.

Dans un autre registre, le Conseil du public a analysé l'émission *Faut pas croire* (RTS1) dont il souligne autant ses grandes qualités que sa raison d'être sur une chaîne de service public. En effet, il s'agit de la seule émission de télévision qui questionne, avec une approche « grand public », l'humain dans toutes ses dimensions et à partir de faits d'actualité. Durant ses travaux d'analyse, le CP a appris, avec regrets, que cette émission allait être supprimée pour des raisons d'économies. La directrice du Département Société et Culture a cependant assuré le CP que l'émission serait remplacée par un nouveau format à définir.

En conclusion, le Conseil du public remercie le secrétariat de la RTSR, en particulier sa secrétaire générale Eliane Chappuis, ainsi que l'ensemble des professionnel.les de la RTS pour leur disponibilité et leur écoute.

Gérald Berger

Président du Conseil du public RTSR

5. RAPPORT DE L'ORGANE DE MEDIATION

« Les gens qui jugent sont souvent ceux qui ne savent pas. »

Audrey Diwan

« Nous devons souvent affronter cette contradiction éthique : respecter toute personne humaine et ne pas l'offenser dans ce qui lui est sacré, et en même temps pratiquer l'esprit critique qui est animé par l'irrespect des croyances imposées comme sacrées. »

Edgar Morin, Leçons d'un siècle de vie

I. Remerciements

Je remercie tout d'abord Mesdames Eliane Chappuis et Dominique Lienher de la RTSR pour leur agréable et efficace collaboration et pour avoir assuré le lien entre mon activité et celle des autres organes de la RTSR.

Mes remerciements vont également au président du Conseil du public, Monsieur Gérald Berger ainsi qu'à ses membres pour le renouvellement de leur confiance.

J'en profite pour témoigner ma reconnaissance à Mesdames Michèle Steudler, Anaïs Fontaine et Anne Genin, respectivement cheffe et collaboratrices du service des Affaires juridiques de la RTS, ainsi qu'envers Madame Béatrice Jéquier, adjointe de la Direction Actualité et Sports de la RTS, pour leur implication dans le suivi des cas de médiation et les discussions constructives que nous avons eues, ce d'autant plus en cette période troublée par la pandémie de Covid-19.

Je n'oublie pas de saluer la participation active de tous les responsables, producteurs et journalistes de la RTS qui ont été sollicités dans le cadre des processus de médiation, en particulier ceux qui ont accepté de venir discuter autour d'une table lors des séances de médiation, avec les précautions exigées par la situation sanitaire.

Enfin, je relève la contribution des auditeurs, téléspectateurs et utilisateurs des autres services journalistiques de la RTS, qui ont pris le temps d'expliquer leur mécontentement et d'émettre leur avis critique envers certaines émissions. Au-delà des particularités de chaque cas, les démarches individuelles du public permettent à la RTS d'avoir un retour constructif sur ses programmes et lui donne quelques pistes pour améliorer la qualité de son service public.

Toutes les personnes citées ont contribué à ce que je puisse mener mon activité de médiatrice dans de bonnes conditions et à ce que le processus devant l'Organe de médiation puisse être un espace de dialogue entre la RTS et son public et qu'il permette de limiter les plaintes subséquentes auprès de l'Autorité Indépendante d'Examen des Plaintes (AIEP).

II. Première partie : gestion courante de l'Organe de médiation

En dehors du traitement des réclamations au sens de l'art. 91 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), la gestion courante de l'Organe de médiation a impliqué en 2021 les activités suivantes :

1° Courriels

Depuis la mise en ligne d'un formulaire de contact pour déposer une réclamation devant l'Organe de médiation, la médiatrice reçoit moins de courriels qui n'entrent pas dans son champ de compétence. Il reste néanmoins quelques messages électroniques avec des contenus divers, par exemple des critiques plus larges que les griefs des articles 4 et 5 LRTV, des demandes de contact, des informations sur des événements à couvrir, des problèmes techniques de réception, voire quelques insultes et coups de gueule. Les expéditeurs sont pour la plupart redirigés vers les services compétents.

2° Visioconférence

En date du 11 janvier 2021, la médiatrice a participé à une visioconférence entre les membres du comité éthique de Radio France, les médiatrices de la RTBF et de la RTS, et Madame Béatrice Jéquier, adjointe de la Direction Actualité et Sports de la RTS, sur la thématique des potentiels conflits d'intérêts que pourraient avoir les experts sollicités par les diffuseurs pour commenter une thématique lors d'émissions.

III. Seconde partie : traitement des réclamations au sens des art. 91ss LRTV par l'Organe de médiation

Dans ce chapitre, seules les réclamations au sens des art. 91ss LRTV et entrant donc dans le champ de compétence de l'Organe de médiation seront développées et retenues pour les statistiques.

A titre informatif, il convient de mentionner que l'Organe de médiation a reçu en 2021 trois réclamations qui ont dû être déclarées irrecevables pour les raisons suivantes :

- **RTS 1, Temps présent** du 6 juin 2019 « Flics et prostituées, les liaisons dangereuses ». Monsieur le Procureur général ayant rendu les conclusions de son enquête le 22 octobre 2021, les réclamants souhaitent que la RTS en tienne compte selon une forme à définir sur son site internet où le reportage est toujours accessible. La réclamation intervenue plus de deux ans après la première diffusion est hors du délai de 20 jours et les griefs invoqués n'entrent pas dans le champ des articles 4 et 5 LRTV.
- **RTS Info** publication « Des milliers de manifestants à Berne et Bienne » du 16 septembre 2021. La réclamante estime que l'article alimente les discours ambiants de propagande, de division et de peur sans fondement scientifique ni appui juridique. De plus, elle regrette que l'image d'illustration choisie soit un dérapage isolé de personnes malveillantes qui ne reflète pas le calme de la manifestation. La réclamation a été déposée hors du délai de 20 jours.
- **RTS 1, Temps présent** du 21 octobre 2021 « Courfaivre, autopsie d'un féminicide ». La réclamante a invoqué les droits de la personnalité, qui relèvent toutefois des Tribunaux civils, pour regretter n'avoir pas été contactée ni entendue quant à la diffusion de certains passages d'une personne dont elle répond.

Les réclamants ont été invités dans les trois cas à s'adresser directement à la RTS.

A noter qu'il n'est pas rare que les réclamants mentionnent qu'ils payent la redevance et qu'ils sont donc à ce titre légitimés à exiger des comptes. Ils ajoutent parfois, encore cette année, que la RTS ne semble pas avoir tiré les enseignements de la votation NoBillag. Certaines personnes disent regretter d'avoir soutenu la RTS. D'autres brandissent la menace de ne plus payer leur redevance.

En 2021, l'Organe de médiation a finalisé les processus des 7 réclamations qui étaient toujours en cours à la fin 2020 et a reçu **32 nouvelles réclamations**, soit 5 de plus qu'en 2020 ; deux tiers de ces réclamations ont été déposées au second semestre 2021. A fin 2021, il restait 20 réclamations en cours.

A noter qu'une réclamante a déposé trois réclamations et que la médiatrice suppléante a été chargée de traiter une réclamation, la médiatrice connaissant la partie réclamante.

La Télévision (RTS 1) a été visée à 24 reprises (66.7 %), la Radio (La Première) à 4 reprises (11.1 %) et les autres services journalistiques (RTS Info, Play RTS et les plateformes de tiers) à 8 reprises (22.2 %). La répartition des pourcentages est, par rapport à 2020, en augmentation pour la télévision, en légère augmentation pour les autres services journalistiques et en diminution pour la radio.

Sur les 32 nouvelles réclamations, plusieurs réclamations visaient 2 ou plusieurs émissions, si bien que le tableau ci-dessous comporte plus de 32 références.

Réclamations concernant la Télévision	
19:30	7
Temps présent	6
12h45	4
36.9	4
Infrarouge	2
Mise au point	1

Réclamations concernant la Radio	
Forum	1
Histoire vivante	1
Vacarme	1
Tribu	1

Réclamations concernant les autres services journalistiques	
RTS Info	3
Play RTS	3
Plateforme de tiers	2

Réclamations concernant l'ensemble des émissions	
	2

Les émissions en lien avec l'actualité sont concernées de façon prépondérante. Cette année, contrairement à 2020, les sujets en lien avec la Covid-19, tels que les statistiques, les mesures du Conseil fédéral, les vaccins et le pass sanitaire, ont fait l'objet de 11 réclamations et ont amené diverses critiques. La nouvelle série *La vie de JC* a également appelé de nombreuses réactions, dont trois réclamations et plusieurs courriels.

Concernant les griefs invoqués en 2021, c'est toujours le principe de **la présentation fidèle des faits de l'art. 4 al. 2 LRTV**, avec ses sous-catégories (libre formation de l'opinion, diligence, véracité, transparence et présomption d'innocence), qui a été invoqué dans la grande majorité des cas, suivi par le principe du reflet de **la diversité des événements et des opinions de l'art. 4 al. 4 LRTV**. Le principe du **respect des droits fondamentaux de l'art. 4 al. 1 LRTV**, avec ses sous-principes (dignité humaine et non-discrimination) a également été évoqué tout comme **l'art. 5 LRTV protégeant le public mineur**. A noter que certaines réclamations faisaient référence à plusieurs principes.

Concernant ces griefs, il a été privilégié de ne pas citer pour chaque cas de médiation décrit ci-dessous la base légale applicable, mais plutôt de résumer en quelques mots les doléances des réclamants, en restant au plus proche des formulations utilisées. L'anonymat des réclamants ainsi que la confidentialité des discussions qui ont eu lieu et des termes de l'accord qui a été trouvé ont été maintenus.

Quant au mode de traitement, sur les 12 nouvelles réclamations finalisées en 2021 :

- le processus de médiation a été mené 2 fois au moyen d'une séance de médiation qui a satisfait chacun des réclamants
- et 10 fois par écrit, dont deux processus n'ont pas pu se poursuivre, les réclamants ayant refusé de se soumettre à la confidentialité, expliquant que leurs critiques devaient être rendues publiques ; ils n'ont toutefois pas poursuivi leur démarche respective auprès de

l'AIEP devant laquelle la procédure est pourtant publique ; pour les 8 autres processus, un réclamant a été partiellement satisfait et a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP, tandis que les 7 autres réclamants n'ont pas été satisfaits par les réponses obtenues, mais ont soit renoncé d'avance à saisir l'AIEP soit ne l'ont pas fait dans le délai de plainte.

Concernant les 7 réclamations datant de 2020 et qui ont été finalisées en 2021 :

- 1 processus n'a pas pu se poursuivre, le réclamant ayant refusé de se soumettre à la confidentialité sans pour autant poursuivre ses démarches à l'AIEP ;
- 4 réclamations ont été traitées par une séance de médiation ; 2 réclamants ont été complètement satisfaits ; 1 réclamant a été partiellement satisfait mais a renoncé à saisir l'AIEP et 1 réclamant insatisfait a saisi l'AIEP devant laquelle il a obtenu gain de cause.
- 2 traitements ont eu lieu par écrit ; pour l'un, le réclamant ne s'est plus manifesté suite à la réponse de la RTS mais n'a pas poursuivi ses démarches, et pour l'autre, le réclamant insatisfait n'a pas non plus saisi l'AIEP.

Quand le processus a eu lieu par écrit, le courrier de la RTS ne s'est pas toujours limité à donner des explications ; il pouvait aussi parfois contenir des excuses, la reconnaissance d'un manquement et/ou une rectification. Il en va de même pour les séances de médiation qui ne se sont pas toujours limitées à un échange de points de vue.

A noter que certaines plaintes devant l'AIEP qui étaient mentionnées comme en cours dans le rapport 2020, ont été admises dans le courant 2021 : **RTS 1 A bon entendeur** du 21 janvier 2020 (La table-fantôme) ; **RTS La Première, Tout un monde** du 13 mai 2020 (Les médecins cubains envoyés à l'étranger en renfort dans la lutte contre le coronavirus) et **RTS 1, la Matinale** du 15 décembre 2020 (Pierre Maudet visite de nuit son ancien bureau) avec **le 12 :45** du 15 décembre 2020 (Le Conseiller d'Etat s'est rendu régulièrement dans les locaux qu'il n'est plus censé fréquenter. Enquête). Les décisions de l'AIEP sont accessibles sur son site internet.

A préciser encore qu'un réclamant s'est fait accompagner par un avocat et que sur les 32 nouvelles réclamations, 3 réclamants étaient personnellement concernés par l'émission de la RTS et que 5 associations/groupements ont déposé une réclamation pour des sujets qui entrent dans la défense de leurs intérêts.

Pour les séances de médiation, la délégation de la RTS est en principe composée de 2 personnes : un représentant de l'émission visée par la réclamation ; un représentant de la direction Actualité et Sports pour une vision transversale et à long terme des programmes. Le service juridique n'est en principe plus représenté, mais reste disponible par téléphone pour les aspects légaux qui pourraient se poser.

Le public féminin n'a représenté qu'un cinquième des réclamations de 2021.

1° Réclamations déposées en 2020 et finalisées en 2021 (7)

RTS 1, le 19:30 du 23 août 2020 (2 sujets : Les nouveaux cas de covid sont en forte augmentation dans les pays qui nous entourent et Face au coronavirus, la stratégie suédoise montre ses limites).

Pour le réclamant, la première émission parle de rebond de l'épidémie alors que les seuls chiffres de références à l'appui sont les cas testés positifs. Aucune mention des malades, des hospitalisations et des décès. Dans la deuxième émission, le reportage est à charge de la Suède et veut montrer que ce pays a complètement échoué dans sa politique libérale de lutte contre le virus, alors que pour le réclamant les chiffres ne sont pas si mauvais. Les deux sujets constituent une propagande en faveur de la dangerosité de l'épidémie et en justification des mesures prises par la Confédération, ce qui est contraire à la mission d'information neutre et objective de la RTS. Par ailleurs toute la couverture de la crise a été biaisée : jusqu'en juin, la

RTS communique quasi tous les jours le nombre d'hospitalisations et de décès ; après juin, elle ne revient plus sur ces chiffres qui sont devenus rassurants et ne présente plus que les cas testés positifs correspondant à une seconde vague. Il ne s'est toutefois plus manifesté en cours de processus de médiation mais a saisi l'AIEP qui lui a donné raison sur le second sujet.

RTS 1, TTC des 5 (Dans les coulisses de la Loterie à numéros) et 12 octobre 2020 (La 500^{ème} de TTC en direct du Casino de Montreux).

Pour les réclamantes, ces deux émissions font la promotion de l'industrie des jeux d'argent, dont la Loterie romande, sans donner la parole aux institutions qui s'occupent de dépendance aux jeux. Ce sujet étant hautement politique, les réclamantes estiment que les émissions consacrées aux jeux d'argent doivent faire l'objet d'un traitement équilibré et ne doivent pas s'apparenter à une opération marketing pour les opérateurs de jeux, payée par la redevance. Les parties se sont rencontrées à Genève en date du 19 janvier 2021. Les réclamantes ont été satisfaites par les échanges qui ont eu lieu.

RTS La Première, Forum du 14 octobre 2020 (L'activiste du climat a été acquitté dans le procès « mains rouges » à Genève).

Pour les réclamants, l'émission ne respecte pas l'obligation de fidélité et celle de permettre au public de se faire sa propre opinion. Au lendemain de la décision de la Chambre Pénale de la Cour de Justice de Genève dans le procès dit des Mains Rouges, l'émission a invité Me Alain Macaluso à la commenter sans aucun autre contradicteur et alors qu'il a été l'avocat du Crédit Suisse dans une précédente affaire d'escroquerie couverte par le Crédit Suisse. Par ailleurs, l'intervieweuse l'a situé comme un « professeur de droit pénal et de procédure pénale à l'Université de Lausanne », expert sur le sujet. Me Alain Macaluso s'en est pris pendant de longues minutes au jugement. Lors de l'interview réalisée au sein de Forum, l'éthique journalistique a été doublement foulée aux pieds puisqu'à aucun moment l'ancienne relation de clientèle d'Alain Macaluso n'a été signalée, ni même l'existence de points de vue "experts" contradictoires, telle que l'opinion de l'ancien juge du Tribunal fédéral Oberholzer suite au jugement de première instance de Renens cette année.

Le réclamant souhaite que Forum : - indique et corrige publiquement les manquements aux obligations déontologiques et légales, - sorte l'interview de la partie "avis d'experts" (sur son site web), - et rétablisse l'équilibre informationnel en invitant une ou un juriste ayant une opinion différente de celle de l'avocat du Crédit Suisse.

Les parties se sont rencontrées à Genève en date du 25 octobre 2020. Des échanges écrits subséquents ont duré jusqu'en début 2021. Les réclamants ont été partiellement satisfaits par les échanges qui ont eu lieu mais ont renoncé à poursuivre leurs démarches auprès de l'AIEP.

RTS, Internet, Nouvo du 29 octobre 2020 (On a visité la première ZAD de Suisse).

Pour le réclamant, l'émission ne reflétait pas la diversité des opinions car elle présente la question de la carrière Holcim exclusivement du point de vue des manifestants, sans monter d'opinion opposée qui pouvait prétendre à une place aussi importante. Les parties se sont rencontrées à Lausanne en date du 16 février 2021. Le réclamant a été satisfait par les échanges qui ont eu lieu.

RTS Info, Publication du 15 novembre 2020 (« Hold-up », documenteur au service des thèses complotistes sur le Covid).

Le réclamant a dénoncé ce titre qui selon lui ne pouvait pas permettre au public de se faire sa propre opinion. Il ne s'est toutefois plus manifesté en cours de processus de médiation et n'a pas saisi l'AIEP.

RTS 1, le 19:30 du 13 décembre 2020 (interview de M. Alain Berset par Jennifer Covo).

Pour le réclamant, la présentatrice a pris position de façon déplacée et anxiogène en insistant sur la prise de mesures sanitaires supplémentaires, ce qui a faussé l'opinion du public qui n'était plus en mesure de se forger une opinion. Le réclamant encourage la RTS à plutôt rassurer la population et à lui donner des conseils sur le renforcement du système immunitaire

en invitant des médecins qui ne sont pas influencés par les entreprises pharmaceutiques. Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais n'a pas poursuivi ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS 1, la Matinale du 15 décembre 2020 (Pierre Maudet visite de nuit son ancien bureau) et **le 12 :45** du 15 décembre 2020 (Le Conseiller d'Etat s'est rendu régulièrement dans les locaux qu'il n'est plus censé fréquenter. Enquête).

Pour le réclamant, les deux émissions suggèrent fortement que les visites nocturnes de M. Pierre Maudet à son bureau dans le bâtiment abritant le Département du développement économique (DDE) et le Département des finances (DF) revêtaient un caractère répréhensible. Elles présentent le magistrat sous un jour ridicule en auréolant d'un mystère immérité et sans assise ces visites. Par ailleurs, les émissions sont construites avec un lexique et des tournures autour de la nuit, sur un ton goguenard, laissant paraître M. Pierre Maudet comme une sorte d'Arsène Lupin, un visiteur du soir de son ancienne vie, une ombre en catimini. Elles passent également sous silence des informations importantes, notamment les principes d'une enquête administrative durant laquelle les protagonistes entendus ne sont pas censés se croiser. Elles ne donnent pas non plus la parole à la personne attaquée pour qu'elle puisse faire valoir son point de vue. Par ailleurs, elles laissent entendre faussement que le changement de serrures aurait été nécessaire du fait du refus du Conseiller d'Etat de se conformer à un ordre de ne plus entrer qu'il n'aurait pas suivi. Enfin, l'usage des vidéos de surveillance est contraire à la LIPAD. En résumé, les émissions n'ambitionnaient en vérité pas de trouver une explication plausible aux visites nocturnes du Conseiller d'Etat. Elles avaient comme intention de laisser libre cours à l'imaginaire du public en laissant entendre des raisons suspicieuses, illégitimes et ridicules. Les parties se sont rencontrées à Genève en date du 28 janvier 2021. Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges qui ont eu lieu et a saisi l'AIEP devant laquelle il a obtenu gain de cause.

2° Réclamations déposées et clôturées en 2021 (12)

RTS 1, Temps présent du 17 décembre 2020 (Israël-Palestine, un Suisse dans la tourmente) Pour le réclamant, l'émission n'est pas neutre politiquement. Par omission d'informations basiques nécessaires à la compréhension de la situation, elle apporte un point de vue partial et subjectif. Elle conforte les Palestiniens dans leur rôle de victimes ou de justiciers terroristes. Incompréhension, haine, violence, éventuellement des morts, seront les fruits de cette diffusion. L'émission est clairement tendancieuse, anti-israélienne, anti-Netanyahu, anti-Trump, et anti-Ignazio Cassis. L'accusation portée contre le Conseiller fédéral n'est pas fondée et suscite de la haine envers une personne courageuse de notre Gouvernement. La RTS doit avoir un regard global, équilibré et juste pour apporter de l'apaisement. L'apaisement des conflits est justement un des objectifs mentionnés par le Président de la Confédération Guy Parmelin pour l'année 2021.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS La Première, Histoire vivante du 10 janvier 2021 (Climat : une guerre américaine)

Pour le réclamant, ce documentaire s'inscrit dans un contexte de sens unique dans les émissions de la RTS sur le climat et l'impact du CO2. Il regrette le manque de diversité, tant au niveau du contre-discours que des scientifiques invités. Pour le réclamant, l'enjeu est de taille et il attend que la RTS affiche les contre-points de vue de façon plus équitable, à savoir que le réchauffement climatique peut s'expliquer par d'autres phénomènes que le CO2 atmosphérique et qu'il y a un lien entre le climat et le soleil. Pour le réclamant, le documentaire dépasse la science car il parle de réalité, de bien et de mal. Il montre les intérêts financiers d'un seul des deux camps et omet les intérêts géopolitiques.

Le réclamant a été partiellement satisfait par les explications de la RTS mais a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS 1, Infrarouge/36.9 du 27 janvier 2021 (Peut-on se fier au vaccin ?) ainsi que **le commentaire d'Alexis Favre sur la page Facebook 'La tempête se lève'**

Pour le réclamant, la majorité des émissions de la RTS penche de manière partielle du côté des diktats imposés par Berne concernant la crise sanitaire.

Concernant l'émission spéciale Infrarouge/36,9, la RTS s'aligne avec complaisance sur les positions du gouvernement. Il en résulte une ode publicitaire pour Pfizer et BioNtec. La RTS donne la parole pendant plus d'une heure à deux pro-vax convaincus sans aucun débat et quand la parole est finalement donnée à l'un des signataires du moratoire contre le vaccin, la RTS lui coupe la parole et lui oppose un pro-vax, en l'empêchant ainsi de développer réellement ses arguments. Le réclamant reproche également aux deux journalistes leur attitude condescendante et ironique.

La seconde réclamation vise le poste de M. Alexis Favre qui écrit à titre de journaliste sur la page Facebook d'un téléspectateur « Le jour où nous faisons un débat sur la forme de la terre, je vous garantis que ceux qui pensent qu'elle est plate auront moins de temps de parole que les autres. Vous comprenez l'analogie ? Allez, bonne tempête (dans un verre d'eau). ».

Pour le réclamant, un journaliste ne peut pas en tant que représentant de la RTS donner son avis personnel et proférer des insultes.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais n'a pas poursuivi ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS 1, Infrarouge/36.9 (Peut-on se fier au vaccin ?) du 27 janvier 2021 ainsi que **le commentaire d'Alexis Favre sur la page Facebook 'La tempête se lève'** :

Cette réclamation a développé les mêmes arguments que la réclamation ci-dessus mais émanait d'un autre réclamant. Le processus de médiation n'a pas pu avoir lieu, le réclamant ayant refusé de se soumettre à la confidentialité. Il n'a toutefois pas poursuivi ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS 1 Infrarouge/36.9 du 27 janvier 2021 (Peut-on se fier au vaccin ?)

Cette réclamation développe les mêmes arguments que les deux réclamations ci-dessus sans viser toutefois le poste d'Alexis Favre. Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais n'a pas poursuivi ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS 1, 12:45 du 28 janvier 2021 (Pologne : la mobilisation continue contre l'interdiction de l'avortement)

Pour le réclamant, en parlant de manifestations « massives » et en filmant délibérément avec une caméra à hauteur de ceinture, le reportage s'apparente à une fake news et induit le téléspectateur en erreur ; en réalité, il n'y avait selon lui pas grand monde qui manifestait, ce d'autant plus dans une capitale comptant presque deux millions d'habitants. De plus, parler de « nouvelle loi » est aussi une tromperie car en Pologne chaque citoyen a le droit de contester la constitutionnalité d'une loi par une plainte et la cour institutionnelle peut abroger une loi.

Le processus de médiation a d'abord eu lieu par écrit puis les parties se sont rencontrées à Genève en date du 15 novembre 2021.

Le réclamant a estimé avoir pu échanger de façon constructive avec la RTS et a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS Info émission et article du 6 février 2021 (Sullana, la cigarette suisse qui renaît de ses cendres)

Pour l'association réclamante, la RTS, en reprenant une des images publicitaires de la marque sans utilité informative et sans mise en garde, fait une publicité gratuite pour la cigarette Sullana. Le fait que la journaliste pose la question « vos cigarettes sont locales, vos cigarettes sont sans additifs, mais ça reste un pied dans une industrie qui est fondamentalement nocive pour l'être humain, est-ce que c'est quand même défendable ça ? » est insuffisant et même faux puisque des additifs y sont présents. La RTS ne fait pas son travail de mise en perspective quant au danger de la cigarette et des dommages que sa consommation occasionne. La RTS ne dénonce pas non plus le parallèle absurde entre cigarettes et bières que la personne

interviewée fait, acceptant ainsi implicitement l'argument du producteur de Sullana. Le message que l'auditeur reçoit est que finalement ce n'est pas pire que toute autre chose. L'article associé reprend le slogan de Sullana des années 1930 « Une cigarette qui ne gratte pas la gorge, c'est leur secret ». L'article met également en avant l'argument « la cigarette préférée des sportifs, censée ne pas altérer les capacités physiques ». L'association réclamante attend un regard critique de la RTS sur les risques pour la santé. Elle déplore le fait que le côté local et écologique (ce qui est d'ailleurs faux) passe sous silence la face nocive. Les entrepreneurs zurichois qui relancent Sullana sont montrés comme des jeunes innovants, sympathiques, alternatifs-cools, écolos-bio-locavores, jouant ainsi les clichés positifs de la communication. De plus, de nombreuses imprécisions ne sont pas relevées par la journaliste. Une séance de médiation a eu lieu entre les parties à Lausanne en date du 1^{er} avril 2021. L'association réclamante a été satisfaite par les échanges qui ont eu lieu.

RTS 1, 19:30 du 20 février 2021 (« Des parents éduquent leurs enfants en évitant les stéréotypes de genre, à l'image de Pedro et Paula avec leur fils Julian » ainsi que les explications de Gilles Crettenand, coordinateur du programme Mencare Suisse romande)

Le réclamant estime que la question posée par la journaliste « Qu'est-ce que les enfants doivent comprendre ? Est-ce que si on offre une perceuse, une grue, un camion, un pistolet à un petit garçon, il risque de reproduire des schémas toxiques ? » était discriminatoire envers tous les hommes ayant été éduqués d'une manière différente de celle montrée dans le reportage et sous-entend que ces derniers ont un comportement toxique avec une influence négative sur l'ensemble de la société.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS La Première, Forum du 10 avril 2021

Pour le réclamant, il y a une surreprésentation massive et unilatérale d'invités PLR, par ailleurs que des hommes, lors de trois sujets consécutifs, dont en particulier deux invités élus PLR neuchâtelois à une semaine des élections complémentaires cantonales de Neuchâtel pour le Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseiller d'Etat PLR valaisan Frédéric Favre pour évoquer la question des restaurants clandestins en Valais ;
- 2) Un débat entre le Conseiller national UDC fribourgeois Pierre-André Page et le Conseiller national PLR neuchâtelois Damien Cottier, théoriquement à propos des oppositions à la loi sur le CO2 ;
- 3) Un débat entre le Conseiller national socialiste vaudois Samuel Bendahan et le Conseiller aux Etats PLR neuchâtelois Philippe Bauer à propos du nouveau projet américain de taxation des bénéficiaires des entreprises

Il demande que la RTS respecte plus scrupuleusement la pluralité d'opinions.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais n'a pas poursuivi ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS La Première, Vacarme du 13 avril 2021 (communication animale)

Pour le réclamant, l'émission n'est pas informative et viole le principe de présentation objective. Elle se focalise sur la transmission de pensée avec les animaux, en particulier les ânes sans aucune question portant sur la nature de cette communication et sa réalité. Elle laisse croire que la communication animale est une science reconnue, acquise et démontrée. L'auditeur apprend que la personne qui fait de la communication animale donne des cours, ce qui l'induit en erreur laissant supposer que la communication animale existe et qu'il suffit de s'inscrire au cours pour comprendre et l'exercer. Pour le réclamant, l'émission Vacarme a déjà abordé deux fois, sans poser aucune question critique, des sujets relatifs au spiritisme, à la mystique et l'occultisme : le 13 juin 2019 en donnant la parole à une illuminée qui ne veut pas de don d'organe parce que celui-ci porte en lui l'âme du défunt, surtout celle des criminels, et le 11 septembre 2019 à un médium qui abuse les gens. Vacarme se sert de la radio pour

propager ses idées à une heure de grande écoute et fait de la publicité pour les sciences occultes. Il ne s'agit ni plus ni moins que de charlatanisme.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS Info, Parution du 5 août 2021 (Les vaccinés vaudois ont 80 fois moins de risque d'être testés positifs au Covid)

Le réclamant estime que cet article ne présente pas les événements de manière fidèle, puisque des études israéliennes et anglaises suggèrent que le chiffre n'est pas de 80 mais de 3 fois.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les explications de la RTS mais a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS tous les programmes

En date du 3 octobre, ce réclamant s'interroge et dénonce le fait que la RTS ne couvre pas les diverses répressions par la violence de la police en Australie à l'encontre de personnes manifestant contre les mesures anti-covid.

Le processus de médiation n'a pas pu avoir lieu, le réclamant ayant refusé de se soumettre à la confidentialité. Il n'a toutefois pas poursuivi ses démarches auprès de l'AIEP.

3° Réclamations déposées en 2021 et toujours en cours de traitement (20)

RTS 1, 19:30 des 11, 12 et 13 mars 2021 (sujets sur la production du vaccin Moderna par Lonza)

Pour la réclamante, ces émissions sont du story-telling et ne répondent pas à la déontologie journalistique d'objectivité et de véracité afin que le public se forge ses propres convictions. Les émissions sont basées sur une reprise d'un article du Tages Anzeiger et se basent uniquement sur des suppositions. Par ailleurs, elles n'amènent aucun esprit critique ni vérification par rapport aux propos tenus par M. le Conseiller national Philippe Nantermod. De plus, la RTS ne dit mot des explications de M. le Conseiller fédéral Alain Berset lors de sa conférence de presse du 12 mars et ne rectifie en rien les propos qu'elle a tenus le 11 mars. La réclamante estime que le public est en droit d'attendre de la RTS qui a un mandat de service public des nuances de la complexité de la situation et non pas un traitement binaire. Il en va de la crédibilité du 19:30 et de la confiance envers les médias, si importants dans une démocratie.

RTS Un 12:45 du 5 juin 2021 interview du journaliste Roman Protassevich

Le réclamant met en doute l'utilisation du terme « aveux » par la RTS qui selon lui ne s'applique qu'à une reconnaissance de faits négatifs ou d'une culpabilité. Ce mot ne peut selon lui pas être utilisé pour les dires d'une personne dans le contexte du régime dictatorial de la Biélorussie et des pressions exercées.

Le réclamant s'est d'abord adressé en direct à la RTS, mais la réponse obtenue ne l'ayant pas satisfait, il a saisi l'Organe de médiation pour poursuivre le dialogue.

RTS La Première, Tribu du 22 juin 2021 (Le voile islamique en Suisse) ainsi que **toutes les émissions de la RTS en lien avec le port du voile islamique**, notamment celles qui ont suivi la votation du 7 mars 2021 approuvant l'initiative constitutionnelle interdisant le voilement du visage

La réclamation émanait de 9 personnes. Pour ces dernières, l'émission Tribu contrevient aux exigences de présentation fidèle des événements et ne permet pas au public de former son opinion de manière objective, en raison de divers partis pris du journaliste interrogeant une chercheuse déjà largement acquise aux thèses des partisans du voile islamique.

Elles reprochent au journaliste M. Magnollay un parti pris pro-voiles qui va totalement à sens unique et tend entièrement à ridiculiser les citoyens suisses ayant contribué au débat démocratique et à l'acceptation de l'initiative contre le voile intégral. Elles lui reprochent notamment d'évoquer cette votation sur le voile intégral en parlant sans cesse du « voile »,

d'omettre volontairement et/ou paresseusement les différents « voiles ». Sur la forme et sur le fond, M. Magnollay se moque des personnes qui ne partagent pas son avis, ceci sur une radio de service public et dans une émission d'information qui prétend de surcroît offrir un point de vue universitaire et scientifique sur ces questions !

La réclamation vise aussi le manque de diversité d'opinions de l'ensemble des émissions de la RTS sur ce sujet sans les mentionner individuellement.

Une séance de médiation a eu lieu à Lausanne en date du 6 septembre. Dans les échanges qui ont suivi, la confiance a été rompue entre la médiatrice et les réclamants et la possibilité a été donnée aux parties de continuer leurs discussions en bilatéral et de transmettre l'issue de ces discussions à l'Organe de médiation.

RTS 1, Temps présent du 16 septembre 2021 (Pesticides : à quand la fin du carnage ?)

Cette émission fait l'objet de cinq réclamations, faites par trois associations et deux particuliers. Les trois associations ont été invitées ensemble à une séance de médiation à Lausanne en date du 29 novembre, tout comme les deux particuliers en date du 26 novembre.

Les griefs étaient en résumé les suivants :

Les propos sont orientés, partiels, à charge et proches du militantisme, alors que le format de l'émission devait permettre d'aborder les questions de façon complète et crédible.

Les spécialistes et experts interrogés étaient des soutiens connus à l'initiative populaire visant l'interdiction des pesticides de synthèse.

Les nombreux efforts déjà réalisés par l'agriculture suisse ces dernières années en matière de diminution des intrants ne sont pas mentionnés.

L'agriculture conventionnelle est accusée de tous les maux environnementaux, sans référence à d'autres causes, alors que le déclin de la biodiversité est multifactoriel (pollution lumineuse, trafic, urbanisation).

Une présentation manichéiste peignant, d'un côté, les gentils producteurs bio qui sauveront la planète et, de l'autre, les paysans PER qui sont des méchants pollueurs ou, au mieux, des pigeons suivant les consignes de l'agrochimie.

L'émission ne parle pas des mesures de prévention appliquées par les professionnels et les alternatives trouvées.

Le besoin de recourir à des pesticides pour assurer un rendement et une qualité suffisante de la production végétale n'est pas expliqué et l'influence des consommateurs sur le type d'agriculture n'est pas abordé alors que par leurs achats ils font partie du système. De la demande des consommateurs ont été développés des programmes tels que IP-Suisse ou Bio Suisse.

L'émission fait apparaître des agriculteurs sans donner la parole à des représentants du secteur de l'agriculture.

Les producteurs qui apparaissent à l'écran ont participé à une journée entière de tournage, mais tout ce qui a été dit sur l'utilisation d'alternatives durables a été coupé au montage.

La construction du reportage est remise en question. Les journalistes voulaient créer une opposition (bio et non bio) demandant aux protagonistes de la jouer alors qu'elle ne correspond pas à la réalité. Par ailleurs, toutes les informations récoltées qui n'allaient pas dans le sens voulu par les journalistes n'ont pas été retenues.

Le commentaire final de Jean-Philippe Ceppi laisse entendre que les journalistes ont été muselés avant les votations du 13 juin 2021.

Les deux médiations ont amené un dialogue constructif et respectueux. Les trois associations ont indiqué en fin d'année se réserver le droit de saisir l'AIEP. Un particulier a été satisfait et a renoncé à saisir l'AIEP. Les avis de médiation sont en cours d'élaboration.

RTS 1, Infrarouge du 15 septembre 2021 (La vie normale est-elle un QR Code ?)

Pour le réclamant, la RTS ne laisse de façon générale pas assez de place aux questions sur l'efficacité des vaccins contre la Covid et sur les dangers de ces derniers. Elle ne questionne pas non plus la validité et l'utilité du Certificat Covid. Cela se retranscrit dans les invités de cette émission, les questions qui leur sont posées et le manque de confrontation. Le processus se déroule par écrit avec un second échange.

RTS Play La vie de JC

Les réclamants ont déposé leur réclamation suite à la diffusion du premier épisode le 18 septembre de cette série (Medecine Man). Pour eux, il n'est pas adéquat de se moquer des chrétiens alors que certains sont en grande souffrance et encore persécutés de nos jours. La RTS se permet de prendre pour cible les chrétiens sous couvert de l'humour alors qu'elle s'interdit de le faire pour d'autres minorités religieuses. Ils regrettent que la RTS prive le public de l'émission « Faut pas croire » tout en finançant la réalisation d'une série racoleuse qui fait dans la gaudriole en dessous de la ceinture et le pastiche religieux, cela en violation des principes de non discrimination et de protection des mineurs.

Une séance de médiation a eu lieu à Lausanne en date du 21 décembre. Un suivi est en cours.

Play RTS La vie de JC

Le réclamant estime que la RTS ne fait pas dans l'humour décalé comme annoncé mais dans la gaudriole sexiste et en dessous de la ceinture. Cette série se moque du Christ, fils de Dieu. Elle viole de plus la charte de la RTS qui s'interdit de diffuser des propos obscènes et choquants ainsi que discriminatoires. Par ailleurs, les épisodes sont diffusés à une heure de grande écoute et sont préjudiciables aux mineurs.

Cette réclamation a été couplée avec celle ci-dessus. Une séance de médiation commune a eu lieu à Lausanne en date du 21 décembre. Un suivi est en cours.

RTS 1, 19:30 du 3 octobre 2021

Le réclamant a profité d'un sujet sur le vaccin contre la Covid et le pass sanitaire pour présenter des doléances plus générales à l'égard de la RTS sur ces sujets. Il estime que l'information est déséquilibrée, voire manquante, que certaines questions ne reçoivent pas de réponse et que les personnes vaccinées qui ont des effets indésirables durables sont privées de parole. Il souhaite un rétablissement de l'équilibre de l'information sur la politique sanitaire et la sécurité du vaccin.

Une séance de médiation est prévue au début de l'année 2022.

RTS 1, 19:30 du 12 octobre 2021 (Les réactions d'Agnès Aedo)

La réclamante a été consternée par la tournure de l'interview. Elle estime que le présentateur Philippe Revaz a parlé à l'invitée avec sarcasme et a ridiculisé ses propos. Le journaliste apparaît comme être pro vaccin et pro pass sanitaire. Il décrédibilise l'invitée, alors qu'il devrait assurer une information au public. Il reprend des paroles de médecins sans nuancer leur propos en raison du fait qu'ils subissent des menaces d'être privés de leur droit d'exercer s'ils ne défendent pas le vaccin. La RTS participe ainsi à la propagande de la vaccination et laisse entendre que les défenseurs de la liberté de choix vaccinal seraient de simples contestataires sans arguments valables. La RTS dédramatise également la discrimination qui est instaurée par le pass sanitaire. La RTS a répondu à la réclamante qui ne s'est pas encore manifestée.

RTS Info, Publication du 5 octobre 2021 (Condamnation en appel de l'avocat qui a falsifié des baux)

Pour le réclamant, le journaliste Fabiano Citroni n'a pas respecté les exigences de la LRTV en lien avec la présentation fidèle des faits et le respect de la présomption d'innocence. La publication laisse entendre une condamnation définitive de l'avocat, alors qu'un recours au Tribunal fédéral est encore possible. Les faits et la culpabilité de l'avocat ne sont dès lors pas encore établis. Par ailleurs, la publication viole la LRTV à un deuxième titre, en n'ayant pas donné la parole à la personne mise en cause.

Cette réclamation a été traitée par la médiatrice suppléante, la médiatrice connaissant le réclamant. Le réclamant a reçu la réponse de la RTS mais ne s'est pas encore manifesté.

RTS 1, 36.9 du 20 octobre 2021 (Corona : vaccins, immunité, variants & Co)

Pour la réclamante, l'émission est une propagande pour le vaccin et manque d'impartialité et de neutralité. Elle s'étonne que la RTS choisisse d'interroger un médecin qui travaille au

HUG, institution qui oblige tout nouvel employé à se faire vacciner plutôt que de s'adresser à des médecins indépendants. Tout au long de l'émission, les questions sont orientées et fermées. Il n'y a aucune place à la possibilité de n'être pas vacciné, alors même que l'immunité peut exister indépendamment du vaccin. De plus les compléments alimentaires possibles pour augmenter son immunité ne sont pas abordés alors que l'émission traite de l'immunité. L'émission passe sous silence les chiffres des décès et des effets secondaires graves dus au vaccin. La RTS a répondu à la réclamante qui ne s'est pas encore manifestée.

RTS 1, 19:30 du 13 novembre 2021 (manifestation anti-pass à Genève)

La réclamante estime que le sujet mentionne la manifestation à Genève contre la vaccination et le pass sanitaire, alors qu'il ne s'agissait que d'une opposition au pass sanitaire. Ne pas faire cette distinction importante laisse croire qu'il s'agissait d'une confrontation entre vaccinés et non-vaccinés, ce qui trompe le public. La RTS a répondu à la réclamante qui ne s'est pas encore manifestée.

RTS 1, Mise au point du 14 novembre 2021 (La haine avant la votation sur la loi Covid)

Les réclamants, tout en condamnant toute menace de mort, regrettent que l'émission présente les politiciens comme des gentils bienfaiteurs et des victimes innocentes d'une haine incompréhensible de la part de certains citoyens. L'émission n'a pas procédé à un travail journalistique d'investigation en se demandant pourquoi et comment on avait pu en arriver là. L'émission ne remet pas en cause la façon de présenter les chiffres par l'invité. Au lieu de mettre de l'huile sur le feu, l'émission aurait dû s'attarder sur d'autres thématiques : la manipulation par les chiffres, l'utilisation de la peur depuis 18 mois, l'impact des mesures sur la jeunesse et la division de la population. Les réclamants ont reçu la réponse de la RTS mais ne se sont pas encore manifestés.

RTS 1, 12:45 du 27 novembre (Palestine : filmer pour exister)

A l'occasion de ce festival à Genève, le journaliste de la RTS a interrogé une cinéaste, Mme Abu Laban, qui comparait la situation des Territoires occupés à celle des camps de concentration nazis. Les déclarations de cette dernière étaient appuyées par des images de soldats israéliens et de quelques images de survivants des camps.

Pour le réclamant, le journaliste avait le devoir de mettre les déclarations de l'invitée en perspective avec la réalité, car celles-ci sont contraires à la vérité au point d'insulter le sens commun et pourraient même constituer une infraction pénale.

RTS 1, 12:45 du 27 novembre (Palestine : filmer pour exister)

Pour les réclamants, le parallèle qui est fait pendant le reportage entre la situation humanitaire à Gaza et le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau est inacceptable. La RTS aurait dû s'en distancer et le commenter. Le retrait du reportage du replay et du site web démontre selon les réclamants l'admission d'une faute de la part de la RTS, mais n'est pas suffisant. Ils attendent un rectificatif à l'antenne. Les réclamants se sont d'abord adressés à la RTS en direct, mais ont souhaité poursuivre le dialogue devant l'Organe de médiation n'ayant pas obtenu une réponse suffisante selon eux.

Play RTS La vie de JC épisode du 11 décembre (L'apprenti paraboliste)

Le réclamant estime que le contenu de cette série est scandaleux, tendancieux et irresponsable, d'autant plus à une heure de grande écoute. La RTS a offensé, banalisé et méprisé le sentiment de foi des chrétiens, alors qu'elle a des devoirs moraux et éthiques envers les croyants et doit leur donner une présence sur les antennes.

IV. Conclusion

Cette année encore, les processus de médiation ont majoritairement eu lieu par écrit, mais, dans tout de même 35 % des situations, une séance de médiation a été proposée, a eu lieu ou se tiendra en début 2022. A noter que même si la rencontre ne permet pas toujours d'aboutir à une entente complète sur les critiques soulevées, elle amène un dialogue ouvert et

constructif bénéfique pour les deux parties, au-delà des limites inhérentes à un processus écrit.

La crise sanitaire a eu cette année un impact sur le fonctionnement devant l'Organe de médiation en occupant un tiers des réclamations et en ne permettant pas toujours aux réclamants de se déplacer ou en impliquant un report des séances prévues.

Pour faire écho aux deux citations en exergue de ce rapport, il est apparu que la crise sanitaire et les sujets qu'elle amène, aussi bien d'ailleurs que d'autres thématiques sensibles, ont pu teinter d'agressivité et d'un ton péremptoire les processus engagés, sans réelle volonté de comprendre le cadre juridique restreint du processus de médiation prévu par la LRTV ni de s'ouvrir aux explications de l'autre. Les montées en tension n'ont toutefois que rarement été concrétisées par une saisie de l'AIEP contrairement aux intentions évoquées. Même si l'on peut envisager et comprendre que des attentes aient été déçues par rapport au traitement d'un sujet qui importe aux réclamants, les débordements sont regrettables.

A saluer toutefois que dans d'autres cas, l'esprit de médiation a bien été partagé par les réclamants quand bien même ceux-ci étaient personnellement touchés par l'émission ou que le traitement du sujet traité les heurtait, illustrant ainsi qu'il est possible de critiquer fermement et remettre en cause une façon de faire tout en respectant son interlocuteur.

Raymonde Richter
Médiatrice RTSR

6. RAPPORT DE LA RTS SUR LA QUALITÉ ET LA RÉALISATION DU MANDAT DE SERVICE PUBLIC

Assurance qualité: méthodes, enseignements, mesures

En 2021, le suivi de la qualité à la RTS s'est concentré sur plusieurs projets et le processus de contrôle qualité a été adapté pour gagner en efficacité. Après le grand audit externe réalisé en 2020 par l'équipe du professeur Vinzenz Wyss de l'Université de Zurich, la RTS a mieux fait circuler en interne les documents relatifs à l'assurance qualité et des adaptations ont été opérées afin de promouvoir le système d'assurance qualité «Plan Cerner le public romand, comprendre ses besoins Do – Check – Act» qui pilote le suivi de la qualité dans l'ensemble de la SSR.

Dans le domaine des contenus, la RTS a soumis plusieurs formats et thématiques spécifiques à un examen de la qualité. Citons parmi eux l'émission «Forum», «Espace 2», l'émission «Infrarouge», les prévisions météo à la télévision, les contenus d'information numériques pour le jeune public («Nouvelles plateformes»), des séries de fiction (produites par la RTS ou achetées) et des contenus environnementaux en lien avec le label «Ma Planète», dont l'expérience a été arrêtée après une phase de test.

Depuis l'automne 2021, la RTS dispose d'une nouvelle stratégie dans le domaine de l'offre, basée sur une typologie plus fine du public en fonction de sa consommation de médias. Cette typologie sert de socle pour le suivi de la qualité; elle permet d'apprécier si les contenus proposés sont en adéquation avec les attentes du public.

Formation de base et formation continue

Le nombre de formations suivies par les collaborateur.trices des métiers éditoriaux a légèrement augmenté en 2021, principalement en raison des formations en ligne obligatoires à la SSR dans le domaine de la compliance et pour Microsoft 365. En moyenne, le personnel des départements générant du contenu, à savoir «Actualité et Sport» et «Société et Culture», a suivi 2,6 jours de formation, soit une hausse de 0,9 jour par rapport à l'année précédente. Malgré les mesures COVID toujours en vigueur, des formations en présentiel ont eu lieu régulièrement sur site tout au long de l'année.

Les trois journalistes transmédia engagé.es en août vont commencer leur formation à la radio, avant de poursuivre dans le domaine online, puis à la télévision en 2023. Leur formation doit durer deux ans.

En 2021, plusieurs formations à la production numérique ont été proposées:

Offre de formation	Inscriptions
Face caméra pour le numérique	4
Tournage et montage avec un smartphone	13
SEO : optimiser le référencement naturel	89
Live pour les réseaux sociaux	4
Culture numérique et créativité éditoriale	11
Coaching narratif « Le Point J » (podcast)	7

Cette année, le langage inclusif a été largement mis en avant à la RTS. Plusieurs conférences et ateliers destinés à toute l'entreprise ont été organisés. Ils ont suscité 80 inscriptions pour les deux départements éditoriaux «Société et Culture» et «Actualité et Sport».

Réalisation du mandat de Service public

Notre public

Que pense le public des programmes et des formats de la RSI, de RTR, de la RTS et de SRF? Quels sujets intéressent les téléspectateur.trices et les auditeur.trices? Et quels sont, de leur point de vue, les potentiels d'amélioration? Les unités d'entreprise de la SSR prennent à coeur les retours de leur public et cherchent le dialogue avec toutes les générations.

«Tout est possible !»: une semaine pour la solidarité en Suisse romande

En coopération avec la Chaîne du Bonheur et les Radios Régionales Romandes (RRR), la RTS est partie en tournée du 11 au 17 décembre 2021 avec «Tout est possible!». L'objectif de cette nouvelle opération qui était de réaliser 55 projets solidaires en Suisse romande.

Des organisations à but non lucratif et des particuliers disposant du savoir-faire ou de l'outillage nécessaire ont mis leurs forces en commun pour rénover ensemble des salles, planter des arbres ou remettre en état un atelier. Afin d'accompagner cette opération de trois semaines, La Première a entièrement réorganisé son programme de diffusion. RTS 2 et Play RTS aussi ont suivi cette grande manifestation de solidarité.

«Toutes ces mains tendues sont une belle preuve de reconnaissance envers la Chaîne du Bonheur, qui fêtait en 2021 ses 75 ans», a dit Tania Chytil, animatrice à la RTS.

La RTS organise 160 événements pour rencontrer les Romand.es

En 2021, la pandémie a transformé l'organisation du moindre événement en véritable défi. 3000 personnes ont néanmoins participé à l'un des 160 événements organisés par la RTS en Suisse romande. Ces manifestations, ateliers et visites guidées ont été annoncés sur le site avecvous.rts.ch. «L'objectif de ces événements est de permettre au public de discuter avec nous et de découvrir comment nous travaillons en coulisses. Pour nous aussi, ces formats d'échange sont précieux, car ils permettent un autre type de dialogue avec la population», explique Stanislas Burki, chef du service Evénements à la RTS. Le projet «La Villa de Couleur 3» en est un bon exemple: pendant l'été, l'équipe radio s'est rendue à Neuchâtel, puis sur les rives du lac Léman pour diffuser ses programmes. Ceux-ci comprenaient des émissions en plein air, des concerts ainsi que des ateliers DJ et sportifs avec des professionnels reconnus.

Information

Les émissions d'information et d'actualités de la SSR proposent un éclairage indépendant des événements politiques, économiques et sociétaux en Suisse et à l'étranger. En 2021, les émissions consacrées à l'actualité et à l'information ont représenté respectivement 39 % et 15 % du temps de diffusion à la TV et à la radio.

La RTS produit des images TV pour le monde entier

Le 16 juin 2021, Genève a accueilli un sommet entre le président russe Vladimir Poutine et le président des Etats-Unis Joe Biden. Mandatée par l'Union Européenne de Radio-Télévision, la RTS a produit les images télévisées de cet événement, de l'arrivée des délégations à l'aéroport aux conférences de presse en passant par l'accueil officiel des autorités américaines et russes par le président de la Confédération Guy Parmelin.

La production a mobilisé quelque 40 collaborateur.trices de la RTS et 15 caméras. «Il était difficile d'établir un plan d'intervention précis puisque tout pouvait changer à la dernière minute et que la ville en tière était bloquée», dit Thierry Overney, responsable de projets de production à la RTS. La RTS a couvert l'événement par le biais d'émissions spéciales à la radio, à la télévision et en ligne. L'émission diffusée le 16 juin sur RTS 1 a été suivie en moyenne par 81 000 téléspectateur.trices (49,7 % de parts de marché).

Semaine thématique sur 9/11

Du 5 au 11 septembre, les rédactions de l'information de la RTS se sont consacrées au 20^e anniversaire des attentats du 11 septembre. Le public a pu retrouver à la radio, à la télévision et sur les plateformes numériques des extraits d'archives, des analyses et des reportages provenant de Suisse, d'Irak et des Etats-Unis. Philippe Revaz, correspondant spécial de la RTS à New York, a réalisé plusieurs interviews, dont l'une de Peter Theo Curtis, retenu en otage en Syrie pendant deux ans. Le 11 septembre 2021, Pierre-Olivier Volet a présenté sur RTS 2 une émission spéciale consacrée à la cérémonie commémorative américaine. Pour les plus jeunes, Gaspard Kühn, correspondant aux Etats-Unis, a animé une émission en direct sur Instagram.

Culture, société et formation

Par les contenus qu'elle propose, la SSR participe à la culture, à l'éducation et à la défense des valeurs de la société. En 2021, à l'occasion du 50^e anniversaire du suffrage féminin en Suisse, elle est revenue sur cet événement majeur – et en a profité pour faire un état des lieux de l'égalité femmes-hommes aujourd'hui.

La RTS sur les traces de la «Génération 71»

Documentaires, podcasts ou débats: sur rts.ch/vote-desfemmes, on peut retrouver tous les contenus diffusés par la RTS pendant ces deux semaines thématiques, comme le documentaire «Les combattantes» de Flore Amos. Dans ce film de 40 minutes, Kelly Jessica, Vaudoise de 18 ans, part en quête de récits d'aînées ayant vécu cette époque où les femmes dépendaient d'un mari pour ouvrir un compte en banque. D'autres récits du même type et tout aussi marquants étaient à écouter dans la série RTS «Génération 71» et le podcast «Chères pionnières». Enfin, le serious game «Anna 1971» a permis de s'immiscer dans la peau d'une jeune femme de 21 ans en 1971. Elisabeth Logean, rédactrice en chef adjointe Actualité TV, explique: «Les 50 ans du droit de vote des femmes sont un événement majeur pour la Suisse. Nous voulons faire dialoguer les générations dont les combats ont des similitudes.»

Quand les déchets se font art

Faire du neuf avec du vieux: tel est le principe de la nouvelle émission RTS «Bon débarras!», dans laquelle des upcycleur.euses et collaborateur.trices de déchetteries de Suisse romande s'allient pour donner une nouvelle vie à des objets mis au rebut. Le fonctionnement est le suivant: la personne responsable du point de collecte a deux semaines pour dénicher des pépites dans des montagnes de déchets. Pour savoir ce qu'elle doit chercher, elle visite au préalable l'atelier des artistes. C'est alors à eux.elles de jouer. Au travail! Au fil des sept épisodes de «Bon débarras!», les téléspectateur.trices découvrent les trucs et astuces de 14 upcycleur.euses passionné.es. 155 000 personnes en moyenne (41,8 % de parts de marché) ont regardé l'émission, qui a aussi reçu beaucoup de compliments sur les médias sociaux, comme en attestent les plus de 1000 commentaires.

La RTS lance un nouveau magazine culturel

«RAMDAM» est une nouvelle émission culturelle qui s'adresse à tou.tes les amateur.trices d'art et de culture. Elle s'intéresse autant aux arts de la scène qu'au cinéma, en passant par la musique classique. «RAMDAM» est une «émission nomade» de 26 minutes dans laquelle le duo Joëlle Rebetez et Rayane M'zouri part à la rencontre d'artistes et de leurs lieux de création pour découvrir leurs projets. Dans la deuxième partie, l'émission propose généralement une séquence filmique, par exemple un ballet, un opéra ou un documentaire.

Musique

Dans ses programmes radio, la SSR fait la part belle à tous les styles de musique suisse: pop, rock, musique traditionnelle, jazz, opéra et classique. Elle s'engage aussi pour les jeunes talents en leur offrant une plateforme.

Charte de la musique suisse: part de musique suisse diffusée à la radio (en % du temps d'antenne)								
Station radio	2021		2020 (avril)		2020 (février)		2019	
	Objectif (*)	Part réelle	Objectif (*)	Part réelle	Objectif	Part réelle	Objectif	Part réelle
La Première	23.0	26.0	-	33.9		20.0	20.0	21.2
Espace 2	20.0	22.5	-	20.6		22.5	18.0	19.7
Couleur 3	23.0	24.0	-	30.8		19.7	22.0	21.0
Option Musique	24.0	29.7	-	38.5		22.6	20.0	21.8

En 2021, la SSR et la branche musicale suisse ont décidé d'un commun accord d'abandonner le système de mesure basé sur une semaine d'échantillonnage au profit d'un relevé annuel. Cette méthode reflète mieux la réalité. Les valeurs 2019 et 2020 ne sont donc pas comparables à celles de 2021.

* En raison de la situation extraordinaire causée par la pandémie de coronavirus, la SSR et la branche de la musique suisse se sont mises d'accord pour ne définir aucune valeur indicative pour l'année 2020.

«Le Kiosque à Musiques» fête ses 50 ans

«Le Kiosque à Musiques», la plus ancienne émission radio de Suisse, a célébré en 2021 son cinquantième anniversaire – avec des spectacles, des concerts et même un concours. La RTS, avec l'aide d'associations de musique et de musicien.nes, a mis sur pied un programme varié s'adressant à toutes les générations. Entre octobre et décembre, un concours de musique pour les jeunes talents a été organisé, et sept concerts ont eu lieu aux quatre coins de la Suisse romande. «Pas de nostalgie ici, mais une furieuse envie de partager des émotions avec notre public en réunissant un maximum d'acteurs et actrices des musiques populaires», a déclaré Nicolae Schiau, chef de l'unité Jeune Public, Musique Société et Culture à la RTS.

Emissions et concerts à l'occasion de la Journée nationale de la musique suisse

De la musique suisse pendant 24 heures, c'est bien; des concerts en direct, c'est encore mieux: telle était la devise de la RTS pour les journées nationales de la musique suisse le 7 mai et le 16 septembre 2021. Parallèlement aux émissions spéciales, Couleur 3 a organisé en septembre une soirée de concerts au Fri-son à Fribourg. Huit groupes émergents issus des quatre régions linguistiques du pays ont donné le ton et enflammé le public avec leur musique. Sur RTS 2, les programmateur.trices de l'émission «La Nuit des Archives» ont proposé une promenade musicale à travers tous les styles et époques depuis la création de la société régionale RTSR en 1954.

Films et séries

Films, séries, films d'animation et documentaires: la SSR offre à son public un large choix de productions suisses et internationales. Les films et séries peuvent être regardés en direct à la télévision ou, pendant un certain temps, sous forme de vidéo à la demande sur les players régionaux ainsi que sur Play Suisse.

«La vie de J.C.», une série comique avec Jésus comme personnage principal

«La vie de J.C.», une série comique coproduite par la RTS et Luna Films, retrace la vie de Jésus Christ à travers des épisodes de quatre minutes. Jésus Christ et ses disciples sont incarnés par de célèbres comiques de Suisse romande, dont Vincent Veillon (J.C.), Yann Marguet (Pierre) et Garance La Fata (Marie-Madeleine).

En raison de la pandémie de coronavirus, le tournage, prévu en Italie, a finalement eu lieu en Suisse et n'a duré que douze jours. Il s'est déroulé sous la direction de Philippe Chappuis et Gary Grenier. La série «La vie de J.C.» était à découvrir de septembre à décembre sur RTS 1 et elle est désormais disponible sur YouTube, Facebook et Play Suisse.

«Sacha», un thriller psychologique sur les abus sexuels

Une procureure réputée tire sur un homme, mais sans expliquer son geste. «Sacha» parle d'abus sexuels, de relations toxiques et de la quête d'amour. Inspirée du roman autobiographique «Le Soleil au bout de la nuit» de Nicole Castioni, cette série coproduite par la RTS, Arte et la société de production genevoise RITA Productions a été tournée sous la direction de Léa Fazer. «Sacha» est à découvrir sur Play RTS et Play Suisse.

Divertissement

Quiz, show, comédie: dans un pays multilingue comme la Suisse, le divertissement facilite la compréhension entre les individus. C'est un moyen de transmettre l'actualité simplement, de lancer un regard plein d'humour sur la vie et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

«Ça joue» fait rimer humour et culture générale

«Ça joue» est une nouvelle émission qui allie jeu et divertissement. Enregistrée au studio 4 de la RTS, elle teste la culture générale d'acteur.trices et comiques romand.es. Au programme de cette émission du samedi soir: improvisation, questions de rapidité et réponses inappropriées. «On est allé chercher des personnalités à l'aise devant la caméra, joueuses et un peu marrantes. Une mauvaise réponse drôle, c'est tout aussi sympa qu'une réponse drôlement juste», explique Blaise Bersinger, présentateur à la RTS.

Couleur 3 et le théâtre Boulimie fondent le «Couleur 3 Comedy Club»

Le «Couleur 3 Comedy Club» est né de l'envie communed'organiser un festival comique itinérant et d'offrir une plateforme à des comiques émergent.es. En collaboration avec le théâtre lausannois Boulimie, Couleur 3 a mis sur pied huit spectacles live, deux émissions télévisées et environ 60 vidéos pour les médias sociaux. Parmi les 18 artistes ayant raconté leurs blagues pendant 15 minutes figuraient Laura Chaignat, Bruno Peki, Thomas Wiesel et Tania Dutel. «Nous voyons dans le «Couleur 3 Comedy Club» une chance extraordinaire pour les humoristes de se diversifier et de se former dans une émulation prometteuse», indique Antoine Multone, chef d'antenne de Couleur 3. La première édition du festival a eu lieu début octobre au Club D! à Lausanne.

Enfants et jeunes

La SSR développe de nombreux formats TV, radio et web pour les enfants et les jeunes. Les jeunes consomment les contenus média essentiellement en ligne. La SSR diffuse donc ses offres également sur ses plateformes en ligne et les médias sociaux (podcast et vidéos). Le linéaire ne suffit plus.

Ateliers sur les fake news et sur la technique d'interview

La journaliste de la RTS et écrivaine Christine Pompeï a organisé l'an dernier dans différentes classes de Suisse romande des ateliers sur le thème des fake news. Grâce à la collaboration avec la RTS et à la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), quelque 220 élèves et plus de 30 enseignant.es ont ainsi pu participer à 15 ateliers. C'était l'occasion, pour les élèves, de discuter avec les journalistes Cécile Tran-Tien et Dimitri Zufferey des raisons de l'existence de fausses informations, et de la façon de les reconnaître et de les stopper. Lors des ateliers, les jeunes ont appris à poser les bonnes questions et à se montrer critiques face aux informations. Parallèlement, la journaliste de la RTS Tania Chytil a organisé des ateliers

en ligne sur le thème de l'interview: elle y a expliqué aux 250 élèves comment se préparer à une interview et les différents pièges à éviter.

Plus d'un demi-million de followers sur TikTok

En 2021, Tataki a ouvert une chaîne sur la plateforme TikTok. Depuis, avec plus d'un demi-million de followers, TikTok est devenue l'une des plateformes les plus importantes de la RTS. En 2021, de nombreuses vidéos de Geo Cadiias, le principal créateur de contenu pour Tataki, sont devenues virales et ont propulsé la chaîne parmi les comptes les plus suivis dans les médias francophones. «C'était franchement incontournable et excitant d'être sur TikTok. On a eu de la chance que notre principal contributeur, Geo Cadiias, et notre équipe parviennent à trouver le bon ton», se félicite Serge Gremion, responsable RTS Tataki.

Sport

La SSR couvre le sport dans toute sa diversité, que ce soit à la TV, à la radio ou en ligne. En 2021, tous les projecteurs étaient tournés vers le Championnat d'Europe de football et les Jeux Olympiques de Tokyo. Un été sportif riche en émotions grâce à l'équipe nationale de football et aux athlètes olympiques suisses.

Les Jeux Olympiques d'été ont eu lieu à Tokyo du 23 juillet au 8 août 2021. En cette période, la Suisse était connectée au Japon 24 heures sur 24: le signal de télévision de Tokyo est parvenu directement à la régie de la RSI, de la RTS et de SRF via deux lignes de fibre optique de dix gigabits qui suivent des itinéraires différents à travers le globe.

Des updates depuis Tokyo du matin au soir

Sur RTS 2 et RSI LA 2, les téléspectateur.trices ont pu s'informer sur les événements sportifs de la capitale japonaise pratiquement 24 heures sur 24 : dès le petit matin à la radio ou encore le soir en prime time sur «Au coeur des Jeux» et «È già domani». L'offre était complétée par des reportages de fond sur la culture japonaise. Les fans de sport ont également pu composer leur programme olympique personnel sur les pages d'actualités sportives et les applications sportives RSI, RTS et SRF. Le programme télévisé ainsi que des compétitions supplémentaires, dont de nouvelles disciplines olympiques comme le skateboard et le surf, ont été diffusés sur neuf livestreams.

Les Jeux Paralympiques, un autre point fort sportif à Tokyo

Les Jeux Paralympiques sont la plus grande manifestation sportive pour les athlètes atteints de handicap physique ou visuel. Du 24 août au 5 septembre 2021, 21 athlètes suisses se sont battus pour décrocher des médailles dans sept disciplines. Avec brio: il.elles ont remporté 14 médailles au total. La RSI, la RTS et SRF ont couvert de manière exhaustive l'événement à la radio, à la télévision et en ligne.

La Suisse vibre au rythme du ballon

La RTS a couvert l'EURO 2020 à la radio, à la télévision et en ligne.

«Décassage RTS»: la revue sportive autrement sur YouTube

L'actualité sportive peut aussi être divertissante, comme le prouve le nouveau format de la RTS «Décassage». Il a été développé par les journalistes Elodie Crausaz, Floriane Galaud, Mathieu Germanier, Jérémie Henriod et Stefan Renna. Ces cinq jeunes journalistes réfléchissent ensemble aux sujets qu'il.elles souhaitent traiter et rendent compte de ce qui se passe dans les médias sociaux en matière de sport. Au début de chaque épisode, il.elles passent en revue les principales images et vidéos qui circulent sur les réseaux, puis il.elles réfléchissent à un sujet d'actualité – par exemple, si les sportifs de haut niveau ont le temps de prendre un congé paternité. Même si le format est décalé, voire un peu fou, l'exigence journalistique est élevée. Une vidéo atteint en moyenne 4200 personnes.

ANNEXES

La RTSR

La Radio Télévision Suisse Romande (RTSR) est une société régionale membre de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SRG SSR. Elle a la forme juridique d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse et est inscrite au Registre du commerce. Son siège est à Lausanne. La RTSR agit de manière autonome dans le cadre des statuts et du règlement d'organisation de SRG SSR et de la concession accordée à cette dernière.

La RTSR se compose des Sociétés membres suivantes (état 2021) :

Sociétés de Radiodiffusion et de Télévision (SRT) du canton de

Berne (SRT-BE)

Président : **Pierre-Yves Moeschler**

Rue du Stand 75A

2502 Bienne

srtberne@rtsr.ch

Fribourg (SRT-FR)

Président : **Yves Sudan**

Route de la Gîte 16

1635 La Tour-de-Trême

srtfribourg@rtsr.ch

Genève (SRT-GE)

Président : **Jean-Philippe Terrier**

Bd Promenades 1

1227 Carouge

srtgeneve@rtsr.ch

Jura (SRT-JU)

Président : **Pierre Chételat**

Rue de la Golatte 31

2800 Delémont

srtjura@rtsr.ch

Neuchâtel (SRT-NE)

Président : **Matthieu Béguelin**

Fbg de l'Hôpital 40

2000 Neuchâtel

srtneuchatel@rtsr.ch

Valais (SRT-VS)

Présidente : **Nathalie Vernaz**

Route de la Cretta 45

1870 Monthey

srtvalais@rtsr.ch

Vaud (SRT-VD)Présidente : **Christine Renaudin**

Ch. de Villardiez 11

1009 Pully

srtvaud@rtsr.ch**Le Conseil régional (état 2021)**

Le Conseil régional est l'organe suprême de la Société.

Délégués des SRT

SRT-BE	Pierre-Yves Moeschler (1953) dès 01.05.15 Michael Schlappach (1988) dès 15.05.19
SRT-FR	Yves Sudan (1963) dès 01.01.16 Dominique Sudan (1954) dès 01.01.20
SRT-GE	Stéphanie Guidi (1976) dès 01.01.20 Jean-Luc Neri (1952) dès 01.01.20
SRT-JU	Pierre Chételat (1962) dès 27.04.17 Maryvonne Schindelholz (1948) dès 27.04.17
SRT-NE	Patricia Da Costa (1988) dès 01.01.20 Marc-Alain Langel (1965) dès 01.12.10
SRT-VS	Nathalie Vernaz (1965) dès 23.05.19 François Bonvin (1977) dès 01.01.12
SRT-VD	Christine Renaudin (1955) dès 01.01.21 Laurent Klein (1950) dès 24.05.18

Délégués des gouvernements cantonaux

BE	David Gaffino
FR	Jean-Pierre Siggen
GE	Michèle Righetti
JU	Gladys Winkler Docourt (jusqu'en juin 2021)
NE	Séverine Despland
VS	Pierre-Alain Steiner
VD	Laurent Koutaïsoff

Délégués du Conseil du public

Gérald Berger (1951) dès 01.01.20
 Gérald Nicod (1946) dès 01.01.20
 Yves Seydoux (1953) dès 11.04.19

Délégués des associations du personnel

ADC Nathalie Jaquet puis Christophe Blondeau
SSM Jean-Marc Juilland

Ainsi que le président et les membres du Comité régional

Le Comité régional (état 2021)

Le Comité régional se compose de 9 membres :

Le président, désigné par le Conseil régional

Mario Annoni, La Neuveville (1954) membre dès 01.01.12 (président dès 01.01.20)

4 membres désignés par le Conseil régional

Pierre-Alain Berret, Châtillon (1968) dès 01.01.20
Isabelle Graesslé, Genève (1959) dès 01.01.12
Léon Gurtner, Fribourg (1951) dès 01.01.20
Christian Mayor, Monthey (1955) dès 01.01.12

4 membres cooptés dont la nomination est ratifiée par le Conseil régional

Fabienne Freymond Cantone, Nyon (1963) dès 04.21
Hugues Hiltpold, Carouge (1969) dès 01.01.20
Florence Meyer, Neuchâtel (1964) dès 01.01.20

Secrétaire générale

Eliane Chappuis

Le Conseil du public (état 2021)

Président

Gérald Berger (FR) (1951) dès 25.11.13

Membres désignés par les SRT

BE Pierre-Yves Moeschler (1953) dès 17.05.17
Yves Seydoux (1953) dès 01.11.17
*Michael Schlappach** (1988) dès 24.09.18

FR Thomas Avanzi (1976) dès 01.01.12
Gérald Berger (1951) dès 25.11.13
*Julia Györe** (1987) dès 01.08.20

GE	Claude Baumann (1959) dès 01.01.20 Jean-Philippe Terrier (1974) dès 01.01.20 <i>Vacant*</i>
JU	Jean-Pierre Petignat (1942) dès 01.01.12 Jean-Jacques Plomb (1945) dès 01.01.20 <i>Françoise Engel* (1946) dès 01.08.20</i>
NE	Eloïse De Coulon (1989) dès 01.01.20 Pauline Schneider (1995) dès 07.06.19 <i>Christian Berger* (1955) dès 01.08.20</i>
VS	Jean-Raphaël Fontannaz (1960) dès 01.01.20 Bernard Reist (1947) dès 01.01.15 <i>Antoine Cretton* (1973) dès 12.03.09</i>
VD	Gérald Nicod (1946) dès 01.01.12 Christine Renaudin (1955) dès 01.01.21

** membres suppléants*

Membres délégués du Conseil régional

Ariane Ducommun (1993) dès 01.01.20
Claude-Alain Kleiner (1951) dès 01.01.12
Christine Oesch (1947) dès 01.01.12 et jusqu'au 31.12.21

L'Organe de Médiation (état 2021)

Raymonde Richter (1974)

Suppléante : Tania Casa Vonlanthen

Organigramme RTSR 2021

